

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1700

11 juin 2016

### SOMMAIRE

Aberdeen Global Services S.A. ....	81598	Emmalux S.à r.l., SPF .....	81588
Akido Properties S.A. ....	81554	Evrax Group S.A. ....	81598
Alfa 2011 S.A., SPF .....	81599	Farmat S.A. ....	81592
Bairro Co-invest S.à r.l. ....	81585	Fianchetto S.A. ....	81592
Baltic Ventures S. à r.l. ....	81586	FIA-NET Europe .....	81592
Belval Plaza Holding S.A. ....	81573	Finred S.à r.l. ....	81554
Bid Up Ventures S.à r.l. ....	81574	Fondation Sommer .....	81589
BR June S.à r.l. ....	81573	Galapagos MidCo S.à r.l. ....	81593
Burberry Luxembourg (No.3) Sàrl .....	81595	Galiente S.A. ....	81594
Cashcloud AG .....	81571	Gibor S.A., SPF .....	81594
Cleavon S.à r.l. ....	81571	Gimena S.A. ....	81600
Click'n Taste s.à r.l. ....	81572	Gracechurch Street S.à r.l. ....	81593
Codafra S.à r.l. ....	81554	Graco Global Holdings .....	81594
CO.DA S.à r.l. ....	81554	Grosvenor 49 S.à r.l. ....	81595
Compagnie de Sécurité S.A. ....	81573	Jirehouse Luxembourg S.A. ....	81600
Conseil, Moderne Habitat S.à r.l. ....	81572	JLPA Luxco S.à r.l. ....	81600
DESTREM, Luxembourg S.A. ....	81571	Jolimon Investments S.à r.l. ....	81600
Dorel Sports Luxembourg .....	81570	Osnabrueck Martinsburg S.à r.l. ....	81566
Druster HoldCo S.à r.l. ....	81570	Think Twice S.à r.l. ....	81599
EDS Participations .....	81586	Vur Finance Sàrl .....	81586
Ehlbusch S.C.I. ....	81587	Vur Holdings II S.à r.l. ....	81586
EHT Luxembourg S.à r.l. ....	81587		

**Akido Properties S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 123.424.

Due to lack of quorum to act on the item of the agenda regarding article 100, the Annual General Meeting held on May 17th, 2016 could not validly act on said item.

**Notice of Meeting**

The Shareholders are hereby convened to attend the

**EXTRAORDINARY GENERAL MEETING**

which will be held on *June 28th, 2016* at 10.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:

*Agenda:*

- Action on a motion relating to the possible winding-up of the company as provided by Article 100 of the modified Luxembourg law on commercial companies of August 10, 1915.

The shareholders are advised that the resolutions on the above mentioned agenda will be validly passed by a 2/3 majority of the shares present or represented and voting at the Meeting.

*The Board of Directors*

Référence de publication: 2016114102/795/18.

---

**Codafra S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 79.824.

**CO.DA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 206.004.

**Finred S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 206.108.

In the year two thousand and sixteen, on the eleventh day of April.

Before us, Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Fingildo S.r.l., a limited liability company incorporated and existing under the laws of Italy, having its registered office at 12, via Dorsale, I-54100 Massa, Italy, and registered with the Registro Imprese under number MS -71049,

here represented by Mr Edoardo Carlo Picco, manager, professionally residing in 23, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 8 April 2016.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Codafra S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 79824, incorporated pursuant to a notarial deed on 13 December 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 4 August 2001, number 600, page 28773 (hereafter the "Company"). The articles of association of the Company have last been amended by a notarial deed on 25 November 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 14 February 2011, number 301, page 14422.

The appearing party representing the entire share capital, requested the undersigned notary to act that the agenda of the meeting is as follows:

*Agenda*

1. Approval of the demerger plan.
2. Approval of the demerger of the Company by transferring all of the assets and liabilities of the Company, followed by the dissolution of the Company without its liquidation, to two (2) limited liability companies (sociétés à responsabilité limitée) to be incorporated under the denomination CO.DA S.à r.l. with a share capital of eleven million three hundred

seven thousand two hundred seventy-two Euro (EUR 11,307,272) and FINRED S.à r.l. with a share capital of fourteen million eight hundred five thousand four hundred twenty-eight Euro (EUR 14,805,428).

3. Approval of the articles of association of the two (2) new companies.
4. Approval of the share exchange ratio.
5. Approval of the date on which the new shares will entitle to the profits of the new companies.
6. Discharge to the managers of the Company.
7. Statutory appointments in the two (2) new companies.
8. Authorization to the managers of the two (2) new companies in order to proceed to the formalities for the execution of the demerger and to proceed to the inscriptions pertaining to the share exchange in the share registers of the two (2) new companies.
9. Determination of the registered office of the two (2) new companies.
10. Acknowledgment of the demerger and conservation of the corporate records of the Company.
11. Transitory provision.

#### *First resolution*

The Sole Shareholder, after acknowledging its waiver in accordance with article 296 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as modified (the “Law”), of the application of articles 293(1), 293(3), 294(1) and 295(1) c) of the Law in connection with the demerger, resolves to approve the demerger plan published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 652 of 04 March 2016 (the “Demerger Plan”).

#### *Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to approve the demerger of the Company by transferring all of the assets and liabilities of the Company, followed by the dissolution of the Company without its liquidation, to two (2) limited liability companies (sociétés à responsabilité limitée) to be incorporated under the denomination CO.DA S.à r.l. with a share capital of eleven million three hundred seven thousand two hundred seventy-two Euro (EUR 11,307,272) (“Codafra 1”) and FINRED S.à r.l. with a share capital of fourteen million eight hundred five thousand four hundred twenty-eight Euro (EUR 14,805,428) (“Codafra 2”).

#### *Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to approve the articles of association of Codafra 1 and Codafra 2, which shall henceforth read as follows:

For Codafra 1:

“ **Art. 1.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10<sup>th</sup> August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one-member company.

**Art. 2.** The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the Company may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises any support, loans, advances or guarantees.

The Company may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name «CO.DA S.à r.l.».

**Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The Company's corporate capital is fixed at eleven million three hundred seven thousand two hundred seventy-two euro (EUR 11,307,272.-), represented by eleven million three hundred seven thousand two hundred seventy-two (11,307,272) ordinary shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all fully paid-up and subscribed.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by a unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100 %) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

**Art. 7.** Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable. In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the managers) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all arts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of a manager A and a manager B.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agents responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the manager's meetings.

**Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 14.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 15.** The Company's financial year beings on the 1<sup>st</sup> of January and ends on the 31<sup>st</sup> of December of each year.

**Art. 16.** Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5 %) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10 %) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company.

Interim dividends may be paid, in so far as permitted by law.

**Art. 18.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.”

For Codafra 2:

“ **Art. 1.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10 th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one-member company.

**Art. 2.** The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the Company may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises any support, loans, advances or guarantees.

The Company may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name «FINRED S.à r.l.».

**Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The Company's corporate capital is fixed at fourteen million eight hundred five thousand four hundred twenty-eight euro (EUR 14,805,428), represented by fourteen million eight hundred five thousand four hundred twenty-eight (14,805,428) ordinary shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all fully paid-up and subscribed.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by a unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100 %) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

**Art. 7.** Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable. In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all arts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of a manager A and a manager B.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agents responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the manager's meetings.

**Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 14.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 15.** The Company's financial year beings on the 1<sup>st</sup> of January and ends on the 31<sup>st</sup> of December of each year.

**Art. 16.** Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5 %) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10 %) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company.

Interim dividends may be paid, in so far as permitted by law.

**Art. 18.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles."

#### *Fourth resolution*

The Sole Shareholder acknowledges that following the dissolution of the Company without its liquidation, and the transfer of all the assets and liabilities of the Company by the incorporation of two (2) new companies further to a split as set out in the Demerger Plan:

(i) the value of all the transferred assets and liabilities of the Company to be contributed to the two (2) new companies by way of the demerger corresponds to at least an aggregate amount of one hundred eighty-eight million two hundred forty-nine thousand nine hundred ninety-three Euro (EUR 188,249,993), proof of which has been given to the undersigned notary by virtue of a valuation certificate issued by the managers of the Company on 26 February 2016, to be split between the two (2) new companies as follows:

Codafra 1: eighty-six million four hundred twenty-eight thousand two hundred seventy-nine Euro (EUR 86,428,279).

Codafra 2: one hundred one million eight hundred twenty-one thousand seven hundred fourteen Euro (EUR 101,821,714).

(ii) Codafra 1 will issue eleven million three hundred seven thousand two hundred seventy-two (11,307,272) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each as fully paid-up shares, allotted to the Sole Shareholder based on the following exchange ratio:



two hundred sixty-two thousand one hundred twenty-seven (262,127) class A shares having a nominal value of one hundred euro (EUR 100) each in the Company will entitle to eleven million three hundred seven thousand two hundred seventy-two (11,307,272) newly issued shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) in Codafra 1.

The difference between the value of the transferred activities and the accounting value of the shares allotted to the Sole Shareholder in consideration for the transfer of the transferred activities will be recorded in the share premium, legal reserve, other reserve, result of the current year and carry forward account of Codafra 1, as set forth in the Demerger Plan.

(iii) Codafra 2 will issue fourteen million eight hundred five thousand four hundred twenty-eight (14,805,428) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each as fully paid-up shares, allotted to the Sole Shareholder based on the following exchange ratio:

two hundred sixty-two thousand one hundred twenty-seven (262,127) class A shares having a nominal value of one hundred euro (EUR 100) each in the Company will entitle to fourteen million eight hundred five thousand four hundred twenty-eight (14,805,428) newly issued shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) in Codafra 2.

The difference between the value of the transferred activities and the accounting value of the shares allotted to the Sole Shareholder in consideration for the transfer of the transferred activities will be recorded in the share premium, legal reserve, other reserve, result of the current year and carry forward account of Codafra 2, as set forth in the Demerger Plan.

The Sole Shareholder further acknowledges that no cash payment will be made to the Sole Shareholder.

#### *Fifth resolution*

The Sole Shareholder resolves that, in deviation of the Demerger Plan, the newly issued shares of the new companies, as allotted in the preceding resolution, entitle to the profits of the new companies as from the date of the present deed.

#### *Sixth resolution*

The Sole Shareholder grants unconditional discharge to each manager of the Company for the performance of their duties up to the date of the present extraordinary general meeting.

#### *Seventh resolution*

The Sole Shareholder resolves to appoint the following persons as managers of Codafra 1 for an unlimited period of time:

- as class A manager: Mr. Edoardo Carlo Picco, born in Vercelli (Italy) on 17 May 1961, residing professionally at 23, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

- as class B managers: Mrs. Daniela Conti, born in Carrara (Italy) on 09 December 1955, residing professionally at 28, Via della Perla, 54033 Carrara (Italy) and Mr. Alberto Morpurgo, born in Trieste (Italy), on 31 January 1972, residing at 54, rue des Aubepines, L-1145 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The Sole Shareholder resolves to appoint the following persons as managers of Codafra 2 for an unlimited period of time:

- as class A manager: Mr. Edoardo Carlo Picco, born in Vercelli (Italy) on 17 May 1961, residing professionally at 23, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

- as class B managers: Mrs. Franca Conti, born in Carrara (Italy) on 21 April 1959, residing professionally at 9, Via Giovanni Pascoli, I-54031 Avenza, Italy and Mr. Giorgio Ponzanelli, born in Pietrasanta (Italy) on 6 April 1982, residing professionally at 6, General Guisan Strasse, 6300 Zug, Switzerland.

#### *Eighth resolution*

The Sole Shareholder resolves to give authorization to the boards of managers of the two (2) new companies to execute all documents and proceed to all the formalities necessary to execute the demerger.

The Sole Shareholder further resolves to give authorization to every manager of the two (2) new companies, each acting individually on behalf of the company in which they perform their duties, to proceed to the inscriptions pertaining to the share exchange in the share registers of the two (2) new companies.

#### *Ninth resolution*

The Sole Shareholder resolves to set the registered office of Codafra 1 to 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

The Sole Shareholder resolves to set the registered office of Codafra 2 to 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

#### *Tenth resolution*

The Sole Shareholder acknowledges that the demerger is effective in accordance with article 301 of the Law.

The Sole Shareholder further acknowledges the dissolution without liquidation of the Company, further to the demerger.

The Sole Shareholder resolves that the corporate documents of the Company will be kept for the duration prescribed by law at the registered office of Codafra 1 / Codafra 2.

### *Transitory provision*

The first financial year of the two (2) new companies shall begin on the date of the present deed and end on the 31 December 2016.

### *Costs and Expenses*

The costs, expenses, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at fifteen thousand euro (EUR 15,000).

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation. On the request of the same appearing party and in case of discrepancy between the English and the French texts, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder signed together with the undersigned notary the present deed.

### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille seize, le onzième jour du mois d'avril,  
par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains,

a comparu:

Fingildo S.r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois de l'Italie, ayant son siège social au 12, via Dorsale, I-54100 Massa, Italie, et immatriculée au Registro Imprese sous le numéro MS - 71049,

dûment représentée par M. Edoardo Carlo Picco, administrateur, résidant professionnellement à 23, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 08 avril 2016;

Ladite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associé unique (l'«Associé Unique») de Codafra S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante sous les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 79824, constituée suivant acte notarié en date du 13 décembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 4 août 2001, numéro 600, page 28773 (ci-après la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés la dernière fois par acte notarié en date du 25 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 14 février 2011, numéro 301, page 14422.

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire soussigné de prendre acte que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

### *Agenda*

1. Approbation du projet de scission.
2. Approbation de la scission de la Société par le transfert de l'entière du patrimoine actif et passif de la Société, suivant la dissolution sans liquidation de la Société à deux (2) sociétés à responsabilité limitée à constituer sous la dénomination CO.DA S.à r.l. au capital social de onze millions trois cent sept mille deux cent soixante-douze euros (EUR 11.307.272) et FINRED S.à r.l. au capital social de quatorze millions huit cent cinq mille quatre cent vingt-huit euros (EUR 14.805.428).
3. Adoption des statuts des deux (2) nouvelles sociétés.
4. Approbation des échanges des parts sociales.
5. Approbation de la date à laquelle les nouvelles parts sociales donnent le droit de participer aux bénéfices des sociétés nouvelles.
6. Décharge aux administrateurs de la Société.
7. Nominations statutaires dans les deux (2) nouvelles sociétés.
8. Autorisations aux administrateurs des deux (2) sociétés nouvelles en vue de poser les actes et formalités pour l'exécution de la scission réalisée et pour procéder aux inscriptions afférentes à l'échange des parts sociales dans le registre des actions nominatives des deux (2) nouvelles sociétés.
9. Détermination de l'adresse du siège social des deux (2) nouvelles sociétés.
10. Constatation de la scission et conservation des documents de la Société.
11. Disposition transitoire.

### *Première résolution*

L'Associé Unique, après avoir constaté sa renonciation conformément à l'application des dispositions de l'article 296 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée (la «Loi»), à l'application des



dispositions des articles 293(1), 293(3), 294(1) et 295 (1) c) de la Loi en rapport avec la scission, décide d'approuver la projet de scission publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 652 du 04 mars 2016 (le «Projet de Scission»).

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide d'approuver la scission de la Société par le transfert de l'entière du patrimoine actif et passif de la Société, suivant la dissolution sans liquidation de la Société à deux (2) sociétés à responsabilité limitée à constituer sous la dénomination CO.DA S.à r.l. au capital social de onze millions trois cent sept mille deux cent soixante-douze euros (EUR 11.307.272) («Codafra 1») et FINRED S.à r.l. au capital social de quatorze millions huit cent cinq mille quatre cent vingt-huit euros (EUR 14.805.428) («Codafra 1»).

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique décide d'approuver les statuts de Codafra 1 et de Codafra 2, qui auront désormais la teneur suivante:  
Pour Codafra 1:

« **Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.** La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination «CO.DA S.à r.l.».

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à onze millions trois cent sept mille deux cent soixante-douze Euros (11.307.272,- EUR), représenté par onze millions trois cent sept mille deux cent soixante-douze (11.307.272) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (1,- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales. Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

**Art. 7.** Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum. Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion des gérants.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des dividendes intérimaires peuvent être payés, dans la mesure où la loi le permet.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.»

Pour Codafra 2:

« **Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.** La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination «FINRED S.à r.l.».

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à quatorze millions huit cent cinq mille quatre cent vingt-huit Euros (14.805.428,- EUR), représenté par quatorze millions huit cent cinq mille quatre cent vingt-huit (14.805.428) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (1,- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales. Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

**Art. 7.** Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de rassemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum. Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion des gérants.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des dividendes intérimaires peuvent être payés, dans la mesure où la loi le permet.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.»

#### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique constate que suivant la dissolution sans liquidation de la Société et le transfert de l'entière du patrimoine actif et passif de la Société à deux (2) sociétés à responsabilité limitée suivant la répartition prévue dans le Projet de Scission:

(i) la valeur de l'ensemble de l'actif et du passif de la Société qui sera transféré aux deux (2) nouvelles sociétés suite à la scission correspond à un montant d'au moins cent quatre-vingt-huit millions deux cent quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-treize euros (EUR 188.249.993), tel qu'il a été démontré au notaire soussigné par un certificat d'évaluation émis par les gérants de la Société le 26 février 2016, réparti parmi les deux (2) nouvelles sociétés de la manière suivante:

Codafra 1: quatre-vingt-six millions quatre cent vingt-huit mille deux cent soixante-dix-neuf euros (EUR 86.428.279).

Codafra 2: cent et un millions huit cent vingt et un mille sept cent quatorze euros (EUR 101.821.714).

(ii) Codafra 1 émettra onze millions trois cent sept mille deux cent soixante-douze (11.307.272) nouvelles parts sociales avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune entièrement libérées.

Les parts sociales devant être émises par Codafra 1 seront attribuées à l'Associé Unique selon le rapport d'échange suivant:

Deux cent soixante-deux mille cent vingt-sept (262.127) parts sociales de classe A avec une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune dans la Société Scindée donneront droit à onze millions trois cent sept mille deux cent soixante-douze (11.307.272) nouvelles parts sociales avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune nouvellement émises par Codafra 1.

La différence entre la valeur des activités transférées et la valeur comptable des parts sociales attribuées à l'Associé Unique en contrepartie du transfert des activités transférées sera enregistrée dans les comptes de prime d'émission, réserve légale, autre réserve, résultat de l'année en cours et report à nouveau de Codafra 1, tel qu'établi dans le Projet de Scission.

(iii) Codafra 2 émettra quatorze millions huit cent cinq mille quatre cent vingt-huit (14.805.428) nouvelles parts sociales avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune entièrement libérées.

Les parts sociales devant être émises par Codafra 2 seront attribuées à l'Associé Unique selon le rapport d'échange suivant:

Deux cent soixante-deux mille cent vingt-sept (262.127) parts sociales de classe A avec une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune dans la Société donneront droit à quatorze millions huit cent cinq mille quatre cent vingt-huit (14.805.428) nouvelles parts sociales avec une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune nouvellement émises par Codafra 2.

La différence entre la valeur des activités transférées et la valeur comptable des parts sociales attribuées à l'Associé Unique en contrepartie du transfert des activités transférées sera enregistrée dans les comptes de prime d'émission, réserve légale, autre réserve, résultat de l'année en cours et report à nouveau de Codafra 2.

L'Associé Unique constate qu'aucun paiement en numéraire ne sera effectué au profit de l'Associé Unique.

#### *Cinquième résolution*

L'Associé Unique décide, qu'en déviation par rapport au Projet de Scission, les nouvelles parts sociales émises par les nouvelles sociétés, telles qu'elles ont été attribuées à la résolution précédente, donnent le droit de participer aux bénéfices des sociétés nouvelles à partir de la date du présent acte.

#### *Sixième résolution*

L'Associé Unique donne décharge inconditionnelle à chaque gérant de la Société pour l'exécution de leur mandat jusqu'au jour de la présente assemblée générale extraordinaire.

### *Septième résolution*

L'Associé Unique décide de nommer les personnes suivantes comme gérants de Codafra 1 pour une durée illimitée:

- en tant que gérant de catégorie A: M. Edoardo Carlo Picco, né à Vercelli (Italie) le 17 mai 1961, résidant professionnellement au 23, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.
- en tant que gérants de catégorie B: Mme Daniela Conti, née à Carrara (Italie) le 9 décembre 1955, résidant professionnellement au 28, Via della Perla, 54033 Carrara (Italie) et M. Alberto Morpurgo, né à Trieste (Italie) le 31 janvier 1972, résidant professionnellement au 54, rue des Aubepines, L-1145 Luxembourg.

L'Associé Unique décide de nommer les personnes suivantes comme gérants de Codafra 2 pour une durée indéterminée:

- en tant que gérant de catégorie A: M. Edoardo Carlo Picco, né à Vercelli (Italie) le 17 mai 1961, résidant professionnellement au 23, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.
- en tant que gérants de catégorie B: Mme Franca Conti, née à Carrara (Italie) le 21 avril 1959, résidant professionnellement au 9, Via Giovanni Pascoli, 54031 Avenza (Italie) et M. Giorgio Ponzanelli, né à Pietrasanta (Italie) le 06 avril 1982, résidant professionnellement au 6, General Guisan Strasse, 6300 Zug, Suisse.

### *Huitième résolution*

L'Associé Unique décide de donner autorisation aux conseils de gérance des deux (2) nouvelles sociétés en vue de poser les actes et formalités pour l'exécution de la scission réalisée.

L'Associé Unique décide par ailleurs de donner autorisation à tout gérant des deux (2) nouvelles sociétés, chacun agissant individuellement pour le compte de la société dans laquelle il exécute son mandat, pour procéder aux inscriptions afférentes à l'échange des parts sociales dans le registre des actions nominatives des deux (2) nouvelles sociétés.

### *Neuvième résolution*

L'Associé Unique décide de fixer le siège social de Codafra 1 au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

L'Associé Unique décide de fixer le siège social de Codafra 2 au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

### *Dixième résolution*

L'Associé Unique constate que la scission est effective conformément à l'article 301 de la Loi.

L'Associé Unique constate par ailleurs la dissolution sans liquidation de la Société, suite à la scission.

L'Associé Unique décide que les documents sociaux de la Société seront conservés pendant la durée prescrite par la loi au siège social de Codafra 1 / Codafra 2.

### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social des deux (2) nouvelles sociétés commence à la date du présent acte et se termine le 31 décembre 2016.

### *Frais et Dépenses*

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature qui incombe à la Société en raison de cet acte est évalué à environ quinze mille euros (EUR 15.000).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française; et qu'à la demande de la même partie comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Le document ayant été lu au mandataire de la comparante connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et résidence, ledit mandataire a signé, avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: E. Carlo Picco, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 13 avril 2016. GAC/2016/2965. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 11 mai 2016.

Référence de publication: 2016106662/610.

(160079274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2016.

---

**Osnabrueck Martinsburg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 151, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 204.788.

—  
STATUTES

In the year two thousand and sixteen, on the second day of March.

Before Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg).

APPEARED:

SOMSIS, a public limited company (Aktiengesellschaft, having its registered office in L-1511 Luxembourg, 151, avenue de la Faïencerie, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 161754,

duly represented by Mrs Monique Drauth, employee, professionally residing in Luxembourg, in accordance with a proxy executed on 1<sup>st</sup> March 2016.

Which proxy has been initialled "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary will remain attached to the present deed,

The appearing party, represented as stated here above, requests the undersigned notary to draw up the incorporation of a limited liability company, ("Gesellschaft mit beschränkter Haftung"), as follows:

**Art. 1.** A private limited liability company is hereby formed that will be governed by these articles and by the relevant legislation.

**Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio and the acquisition of real estate in Luxembourg and abroad.

The company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out any commercial, industrial, financial activities which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purposes.

**Art. 3.** The Company is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The Company is incorporated under the name of "Osnabrueck, Martinsburg S.à r.l."

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

It may be transferred within the boundaries of the same municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single member or the general meeting of members which shall be adopted in the manner required for the amendment of the Articles

**Art. 6.** The corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), consisting of twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

**Art. 7.** The capital may be increased or decreased at any time as laid down in article 199 of the law governing commercial companies.

**Art. 8.** Each share entitles its owner to a proportional right in the Company's assets and profits.

**Art. 9.** Shares shall be freely transferable between associates.

They can only be transferred inter vivos or upon death to non-associates with the unanimous approval of all the associates.

In this case the remaining associates have a preemption right, which they must use within 30 days from the date of refusal to transfer the shares to a non-associate person.

In case of use of this preemption right the value of the shares shall be determined pursuant to paragraph 6 and 7 of article 189 of the Company law.

**Art. 10.** The Company will not be dissolved by death, interdiction, bankruptcy or insolvency of one of the associates.

**Art. 11.** For no reason and in no case, the heirs or creditors of the associates are allowed to pursue the sealing of property or documents of the Company.

**Art. 12.** The company shall be managed by one or several managers, who need not be shareholders, nominated and subject to removal at any moment by the general meeting of shareholders.



The terms and the powers of the manager(s) will be fixed at their nomination by the general meeting of shareholders.

**Art. 13.** In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible. As agents of the Company, they are responsible for the correct performance of their duties.

**Art. 14.** Every associate may take part in the collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at the meeting through a special proxy.

**Art. 15.** Collective decisions are only valid if they are adopted by the votes representing more than half of the capital. However, decisions concerning the amendment of the articles of incorporation are taken by a majority of the associates representing seventy five percent of the capital.

In case that the Company consists of only one shareholder, all the powers, which, in accordance to the law or the articles of incorporation, are assigned to the general meeting are exercised by the only shareholder.

Resolutions taken by the sole shareholder in virtue of these attributions must be mentioned in a protocol or taken in written form.

Contracts concluded between the sole shareholder and the company represented by the sole shareholder must also be mentioned in a protocol or be established in written form.

This disposition is not applicable for current operations made under normal conditions.

**Art. 16.** The business year begins on the 1<sup>st</sup> of January and ends on the 31<sup>st</sup> of December of each year.

**Art. 17.** Every year on the last day of December, the annual accounts are drawn up by the managers.

**Art. 18.** The financial statements are at the disposal of the associates at the registered office of the Company.

**Art. 19.** Out of the net profit, five percent shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent of the capital of the Company.

The balance is at the disposal of the associates.

**Art. 20.** In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who need not to be associates and who are appointed by the associates who will specify their powers and remuneration.

**Art. 21.** For all points not regulated by these Articles of Association the appearing party subjects and submits himself to the legal provisions of the Law of 10<sup>th</sup> August, 1915 concerning trading companies and the laws amending it.

#### *Transitory Provision*

The first fiscal year shall begin on the date of the incorporation and terminate 31 December 2016.

#### *Subscription and payment of the shares*

The articles of incorporation having been settled the shares have been subscribed as follows:

SOMSI, prenamed . . . . .	12,500
Total: twelve thousand five hundred shares . . . . .	12,500

All the shares have been totally paid up so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) is from this day on at the free disposal of the company and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

#### *Expenses*

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand one hundred Euros (1,100.-EUR).

#### *Decisions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the company, the above-named sole shareholder took the following resolutions:

1.- The registered office is established at L-1511 Luxembourg, 151, avenue de la Faïencerie, Grand Duchy of Luxembourg.

2.- Are appointed as managers for an unlimited period of time:

- Mr. Fabien Rossignol Burgos-Leon, manager, born in Nancy, France, on 4 February 1969, professionally residing in L-1511 Luxembourg, 151, avenue de la Faïencerie;

- Mr. Stéphane Weyders, manager, born in Arlon, Belgium, on 2 January 1972, professionally residing in L-1511 Luxembourg, 151, avenue de la Faïencerie.

3.- The Company will be validly bound by the joint signature of the prenamed managers.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a German translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the German text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary, by his surname, Christian name, civil status and residence, the said proxyholder signed together with us, the notary, the present deed.

**Folgt die deutsche Fassung des vorstehenden Textes:**

Im Jahre zwei tausend sechzehn, den zweiten März.

Vor der unterzeichneten Notarin Léonie GRETHEN, mit Amtssitz in Luxemburg, (Großherzogtum Luxemburg).

IST ERSCHIENEN:

SOMSIS, eine Aktiengesellschaft mit Sitz in L-1511 Luxembourg, 151, avenue de la Faïencerie, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter Nummer B 161754,

rechtmäßig vertreten durch Frau Monique Drauth, Angestellte, beruflich wohnhaft in Luxembourg, kraft einer privatschriftlich erteilten Vollmacht ausgestellt am 1. März 2016,

welche Vollmacht als „ne varietur“ von der Bevollmächtigten und der Notarin paraphiert wurde, an diese notarielle Urkunde angeheftet wird,

Welche Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, die amtierende Notarin ersucht die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche Sie hiermit gründet, zu beurkunden wie folgt:

**Art. 1.** Hiermit wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche der gegenwärtigen Satzung sowie den jeweiligen Gesetzesbestimmungen unterliegt.

**Art. 2.** Zweck der Gesellschaft ist die Beteiligung auf jede Art und Weise an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften, der Erwerb durch Ankauf, Zeichnung oder auf andere Weise, sowie die Übertragung durch Verkauf, Tausch oder auf andere Weise von Wertpapieren, Verbindlichkeiten, Schuldforderungen, Scheinen und anderen Werten aller Art, der Besitz, die Verwaltung und Verwertung ihres Wertpapierbestandes, und der Erwerb von Immobilien in Luxemburg und im Ausland.

Die Gesellschaft kann zudem Sicherheiten hinterlegen, Darlehen ausgeben oder in irgendwelcher anderen Art Gesellschaften in welchen die Gesellschaft eine Beteiligung hat oder welche zur selben Gruppe wie die Gesellschaft gehört, unterstützen.

Die Gesellschaft kann, im eigenem Auftrag und Auftrag von Drittpersonen, alle anderen Tätigkeiten kommerzieller, industrieller, finanzieller Art, welche entweder hilfreich oder notwendig für die Zweckerfüllung sind oder welche sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen.

**Art. 3.** Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

**Art. 4.** Der Name der Gesellschaft ist "Osnabrueck, Martinsburg S.à r.l."

**Art. 5.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

Er kann durch einen Beschluss des Einzelgeschäftsführers oder, gegebenenfalls, des Geschäftsführungsrates der Gesellschaft innerhalb der Gemeinde verlegt werden. Der Sitz kann ebenfalls an jeden anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg durch einen Beschluss des Einzelgesellschafters oder der Hauptversammlung der Gesellschafter verlegt werden, der auf die Art und Weise gefasst wird, wie er für Satzungsänderungen vorgesehen ist

**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwölf Tausend fünf Hundert Euro (EUR 12.500,-), aufgeteilt in zwölf Tausend fünf Hundert (12.500) Anteile von jeweils einem Euro (EUR 1,-).

**Art. 7.** Das Kapital kann zu jedem Zeitpunkt erhöht oder herabgesetzt werden sowie dies in Artikel 199 des Gesellschaftsrechts festgelegt ist.

**Art. 8.** Jeder Gesellschaftsanteil berechtigt den Inhaber zu einem dementsprechenden Anteil am Gesellschaftsvermögen sowie am Gewinn.

**Art. 9.** Unter Gesellschaftern sind die Anteile frei abtretbar.

Die Abtretung von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden oder beim Tode eines Gesellschafter an Nichtgesellschafter, bedarf der ausdrücklichen schriftlichen Genehmigung aller übrigen Gesellschafter.

Die übrigen Gesellschafter besitzen in diesem Falle ein Vorkaufsrecht, welches binnen 30 Tagen ausgeübt werden muss.

Bei der Ausübung dieses Vorkaufsrechtes wird der Wert der Anteile gemäss Abschnitt 5 und 6 von Artikel 189 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften festgelegt.

**Art. 10.** Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod noch durch Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafter.

**Art. 11.** Es ist den Erben und Gläubigern der Gesellschafter in jedem Falle untersagt, die Gesellschaftsgüter und Dokumente pfänden zu lassen oder irgendwelche Maßnahmen zu ergreifen, welche die Tätigkeit der Gesellschaft einschränken könnten.

**Art. 12.** Die Gesellschaft wird vertreten durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen, und jeder Zeit durch die Generalversammlung der Gesellschafter, welche sie ernennt, abberufen werden können.

Die Dauer und Befugnisse der Geschäftsführer werden bei ihrer Ernennung durch die Generalversammlung der Gesellschafter festgelegt.

**Art. 13.** Die Geschäftsführer gehen durch die Ausübung ihres Mandates keine persönliche Verpflichtung ein. Als Vertreter der Gesellschaft sind sie lediglich für die korrekte Ausübung ihres Mandates haftbar.

**Art. 14.** Jeder Gesellschafter kann an den Abstimmungen teilnehmen.

Sein Stimmrecht entspricht der Anzahl seiner Gesellschaftsanteile. Er kann sich auch durch einen Bevollmächtigten vertreten lassen.

**Art. 15.** Beschlüsse sind rechtskräftig wenn sie von mehr als der Hälfte der Anteilseigner akzeptiert wurden.

Beschlüsse welche eine Satzungsänderung betreffen werden durch die Mehrheit der Anteilseigner gefasst, welche mindestens fünfundsiebzig Prozent des Kapitals darstellen.

Im Falle, wo die Gesellschaft nur aus einem Gesellschafter besteht, werden alle Befugnisse, welche laut Gesetz oder Satzung der Generalversammlung vorbehalten sind, durch den Einzelgesellschafter ausgeübt.

Entscheidungen welche auf Grund dieser Befugnisse durch den alleinigen Gesellschafter gefasst werden, müssen in ein Protokoll verzeichnet werden oder schriftlich festgehalten werden.

Desgleichen müssen Verträge zwischen dem alleinigen Gesellschafter und der Gesellschaft durch Letzteren vertreten in ein Protokoll eingetragen werden oder in Schriftform verfasst werden.

Diese Verfügung entfällt für laufende Geschäfte, welche unter normalen Bedingungen abgeschlossen wurden.

**Art. 16.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

**Art. 17.** Jedes Jahr am letzten Tag des Monats Dezember wird die Bilanz von den Geschäftsführern erstellt.

**Art. 18.** Die Bilanz steht den Gesellschaftern am Gesellschaftssitz zur Verfügung.

**Art. 19.** Fünf Prozent des Reingewinns werden für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage verwendet bis diese Rücklage zehn Prozent des Gesellschaftskapitals darstellt.

Der Saldo steht den Gesellschaftern zur Verfügung.

**Art. 20.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Liquidation von einem Liquidator ausgeführt welcher kein Gesellschafter sein muss und der von den Gesellschaftern ernannt wird, welche seine Befugnisse und seine Entschädigung festlegen.

**Art. 21.** Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, beruft und bezieht sich der Komparent auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, und dessen Abänderungen, betreffend die Handelsgesellschaften.

#### *Übergangsbestimmung*

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2016.

#### *Zeichnung und Einzahlung der Anteile*

Die Satzung wurde somit angenommen und die Anteile wurden wie folgt gezeichnet:

SOMSIS, vorstehend erwähnt .....	12.500
Total: zwölf tausend fünf hundert .....	12.500

Alle Anteile wurden in bar eingezahlt, so dass die Summe von zwölf tausend fünf hundert Euro (EUR 12.500,-) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was hiermit ausdrücklich von dem amtierenden Notar festgestellt wurde.

#### *Kosten*

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt eintausend einhundert Euro (1.100,- EUR) veranschlagt sind, sind zu Lasten der Gesellschaft.

#### *Beschlussfassung durch den alleinigen Gesellschafter*

Anschließend an die Gesellschaftsgründung hat der alleinige Gesellschafter folgende Beschlüsse gefasst:

- 1.- Der Gesellschaftssitz befindet sich in L-1511 Luxemburg, 151, avenue de la Faïencerie, Großherzogtum Luxemburg.
- 2.- Folgenden Personen werden für einen unbestimmten Zeitraum zum Geschäftsführer der Gesellschaft ernannt:
  - Herr Fabien Rossignol Burgos-Leon, Geschäftsführer, geboren am 4. Februar 1969 in Nanzig (Frankreich), geschäftsansässig in L-1511 Luxemburg, 151, avenue de la Faïencerie, Großherzogtum Luxemburg;
  - Herr Stéphane Weyders, Geschäftsführer, geboren am 2. Januar 1972 in Arlon (Belgien), geschäftsansässig in L-1511 Luxemburg, 151, avenue de la Faïencerie, Großherzogtum Luxemburg.
- 3.- Die Gesellschaft wird durch die gemeinsame Unterschrift der vorbenannten Geschäftsführer rechtskräftig verpflichtet.

Die unterzeichnete Notarin versteht und spricht Englisch und erklärt, dass auf Wunsch der Komparentin gegenwärtige Urkunde in Englisch verfasst ist, gefolgt von einer deutschen Fassung. Auf Ersuchen derselben Person und im Falle von Divergenzen zwischen dem deutschen und dem englischen Text, ist die englische Fassung massgebend.

WORÜBER URKUNDE, Errichtet wurde in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Bevollmächtigte der Komparentin, der Notarin nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieselbe gegenwärtige Urkunde mit der Notarin unterschrieben.

Gezeichnet: Drauth, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 03 mars 2016. Relation: 1LAC/2016/7225. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

*Le Receveur* (signé): Paul MOLLING.

Für gleichlautende Ausfertigung, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Memorial C.

Luxemburg, den 9. März 2016.

Référence de publication: 2016082225/220.

(160048762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2016.

---

**Dorel Sports Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.030.000,00.**

Siège social: L-2328 Luxembourg, 20, rue des Peupliers.

R.C.S. Luxembourg B 202.407.

—  
EXTRAIT

La Société prend acte qu'une erreur d'orthographe a été faite lors de l'inscription de Monsieur Marc Chong Kan, il a lieu de lire: Marc Chong Kan au lieu de Mark Chong Kan.

La Société prend également acte que l'adresse de Monsieur Marc CHONG KAN, gérant de type B de la Société, est désormais la suivante:

9 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 04 avril 2016.

Référence de publication: 2016088322/17.

(160056347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2016.

---

**Druster HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 143.929.

—  
EXTRAIT

Les associés de la Société, par résolutions écrites datées du 30 mars 2016, ont décidé, avec effet immédiat:

1 d'accepter la démission de Thomas Sonnenberg et Michiel Kramer en tant que gérants de la Société

2 de nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société pour une période indéfinie:

- Monsieur John David Sutherland, demeurant professionnellement 9, rue Principale, L-6990 Hostert, Grand-Duché de Luxembourg

- Monsieur Andreas Neugebauer, demeurant professionnellement 157, rue de Bettembourg, L-5811 Fentange, Grand-Duché de Luxembourg

Dès lors, le conseil de gérance de la Société est composé de la manière suivante:

John David Sutherland, gérant

Andreas Neugebauer, gérant

Heiko Dimmerling, gérant

Mats Eklund, gérant

Antonis Tzanetis, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Druster HoldCo S.à r.l.*

Référence de publication: 2016088323/24.

(160056243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2016.

---

**DESTREM, Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 68, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 9.250.

---

*Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 05 juin 2013*

Il résulte de l'AGE tenue ce 05 juin 2013 ce qui suit:

Démission de son poste d'Administrateur de Mr Nicolas MIN, domicilié 68, Avenue de la Liberté à L-1930 Luxembourg

Démission de son poste d'Administrateur-délégué de Mr Nicolas MIN, domicilié 68, Avenue de la Liberté à L-1930 Luxembourg

Nomination de Madame Yvonne HERENG, domiciliée 6A, Route d'Arlon à L-8310 Capellen et ce jusqu'à l'assemblée générale de 2017

Nomination, en qualité d'Administrateur-délégué, de Monsieur Jean-Paul MIN, domiciliée 6A, Route d'Arlon à L-8310 Capellen, et ce jusqu'à l'assemblée générale de 2017. La société se trouve valablement engagée par sa seule signature.

DESTREM, Luxembourg SA

Référence de publication: 2016088329/17.

(160056593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2016.

---

**Cashcloud AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint André.

R.C.S. Luxembourg B 155.416.

---

*Auszug aus einer ordentlichen Generalversammlung der Gesellschaft Cashcloud AG vom 30. März 2016*

Aus den Beschlüssen der ordentlichen Generalversammlung der Cashcloud AG vom 30. März 2016 ergibt sich, dass folgende Entscheidungen getroffen wurden:

1. Herr Olaf Taupitz und Herr Sven Thomas Donhuysen treten zum 31. März 2016 von Ihrem Amt als Verwaltungsratsmitglieder zurück;

2. Herr Olaf Taupitz tritt zum 31. März 2016 von seinem Amt als Delegierter des Verwaltungsrats zurück;

3. Die Generalversammlung verlängert das Mandat der European Audit S.A. bis zur nächsten Generalversammlung die im Jahre 2018 abgehalten wird;

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016088278/16.

(160056665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2016.

---

**Cleavon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 114.455.

---

*Extrait des résolutions de l'Associé Unique prises en date du 31 mars 2016*

Il résulte des décisions écrites de l'Associé Unique de la Société les décisions suivantes:

- d'accepter la démission suivante:

\* Luxembourg Corporation Company S.A., en qualité de Gérant de la Société et ce avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2016.

- de nommer comme suivante:

\* Arnaud Lehuede, né le 21 avril 1986 à Vannes, France, ayant son adresse professionnelle au 100, Esplanade du Général de Gaulle, 92932 Paris, France, en qualité de Gérant de la Société et ce avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2016 et pour une durée indéterminée;

\* Michel Martin, né le 3 mai 1981 à Metz, France, ayant son adresse professionnelle au 6, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, en qualité de Gérant de la Société et ce avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2016 et pour une durée indéterminée, et;

\* RCS Management (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103 337, ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg en qualité de Gérant de la Société et ce avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2016 et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 5 avril 2016.

Pour extrait analytique conforme

Signature

*Mandataire*

Référence de publication: 2016088280/25.

(160056708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2016.

---

**Click'n Taste s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8399 Windhof, 22, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 177.019.

—  
EXTRAIT

1- Il résulte d'un contrat de cession signé en date 29 février 2016 avec effet à cette date que:

La société anonyme F&F S.A. a cédé les 11.259 parts sociales qu'elle détenait à la société anonyme FISCHER S.A., avec siège à L-6918 Mensdorf, Zone Industrielle Rothoicht, immatriculée au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 29.616.

Madame Déborah LEGOIN, épouse L'HOPITAL a cédé les 2.400 parts sociales qu'elle détenait à la société anonyme FISCHER précitée.

La société à responsabilité limitée PHIL et JEAN S.à r.l. a cédé les 5.010 parts sociales qu'elle détenait à la société anonyme FISCHER précitée.

Monsieur Lionel LITT a cédé les 165 parts sociales qu'il détenait à la société anonyme FISCHER précitée.

Monsieur Vincent FINCK a cédé les 165 parts sociales qu'il détenait à la société anonyme FISCHER précitée.

Monsieur Pascal MARTINO a cédé les 1.000 parts sociales qu'il détenait à la société anonyme FISCHER précitée.

Monsieur Philippe MULLER a cédé les 750 parts sociales qu'il détenait à la société anonyme FISCHER précitée.

Monsieur Jean-Claude CRUCHTEN a cédé 1 part sociale qu'il détenait à la société anonyme FISCHER précitée.

Monsieur Jérémy POBUDEJSKI a cédé 750 parts sociales qu'il détenait à la société anonyme FISCHER précitée.

La société anonyme FISCHER est désormais l'associé unique de la société.

2- Il résulte des résolutions prises par l'associé unique le 15 mars 2016, que:

Madame Carole MULLER, dirigeante de sociétés, née le 1<sup>er</sup> décembre 1980 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-6918 Mensdorf, Zone Industrielle Rothoicht, est nommée gérante pour une durée indéterminée.

Monsieur Patrick MULLER, dirigeant de sociétés, né le 1<sup>er</sup> juin 1968 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-6918 Mensdorf, Zone Industrielle Rothoicht, est nommé gérant pour une durée indéterminée.

Ils viennent en remplacement de Monsieur Stéphane CARLIER et de la société anonyme F&F S.A., démissionnaires.

La société est valablement engagée par la signature conjointe des gérants.

Pour les besoins de la gestion journalière, la société est valablement engagée par la signature de Madame Carole MULLER.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2016.

Pour extrait conforme

*Pour la Société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016088281/38.

(160056578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2016.

---

**Conseil, Moderne Habitat S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5751 Frisange, 16B, Robert Schuman-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 185.628.

—  
*Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 4 avril 2016*

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Cyrille SCHNEIDER de son poste de gérant technique.

Suite à cette démission, Monsieur André HRYCYK, devient gérant unique de la société. La société est désormais engagée par la seule signature du gérant.



Dont acte, fait et passé à Frisange, au siège de la société.

A. HRYCYK.

Référence de publication: 2016088284/13.

(160056369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2016.

---

**Compagnie de Sécurité S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 53.470.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 23 mars 2016.*

L'Assemblée décide de révoquer le commissaire aux comptes actuel, à savoir H.R.T. Révision S.A.

L'Assemblée décide de pourvoir, avec effet immédiat, à son remplacement en appelant à la fonction de commissaire aux comptes la société C.A.S. Services S.A., ayant son siège social au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'Assemblée Générale annuelle qui se tiendra en l'année 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

COMPAGNIE DE SECURITE SA.

Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2016088301/17.

(160056778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2016.

---

**BR June S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 149.624.

—  
*Extrait des résolutions de l'associé unique du 15 mars 2016*

Il résulte des dites résolutions que:

1. Le nombre de gérants de la Société a diminué de cinq à quatre.

2. Monsieur Joel Davidson, né le 20 juillet 1968 à Newtownards, Royaume-Uni et demeurant professionnellement au 35a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, a démissionné de sa fonction de gérant de la Société avec effet au 15 Mars 2016.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- Delloula Aouinti - gérante
- Joanne Fitzgerald - gérante
- Alexis Gisselbrecht - gérant
- Audrey Lewis - gérante

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 15 Mars 2016.

*Pour BR June S.à r.l.*

Joanne Fitzgerald

*Gérante*

Référence de publication: 2016088261/24.

(160056358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2016.

---

**Belval Plaza Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4361 Esch-sur-Alzette, 7, avenue du Rock'n Roll.

R.C.S. Luxembourg B 115.602.

—  
EXTRAIT

Le conseil d'administration de la Société a décidé de nommer comme réviseur d'entreprises agréé Ernst & Young S.A., ayant son siège social au 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B47771, avec effet au 7 décembre 2015 et pour statuer sur les comptes de la société au 31 décembre 2015.

Il est aussi rappelé que le siège social de PRPZ Management B.V. et de PRPZ Management II B.V., membres du conseil d'administration de la Société, est le 101 Daalseplein, 3511SX Utrecht, Pays-Bas.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 5 avril 2016.

Référence de publication: 2016088221/16.

(160056739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2016.

### **Bid Up Ventures S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 205.114.

### STATUTES

In the year two thousand and sixteen, on the fifteenth of March,

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Mr. Luis Veiga López, tech entrepreneur, born on October 25, 1984 in A Coruña (Spain), with personal residence at Avd. De los Caídos 4-6D, 15009 A Coruña (Spain) (the Founding Shareholder),

here represented by Régis Galiotto, notary clerk, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as described above, has requested the undersigned notary to document the deed of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which it deems to incorporate and the articles of association of which shall be as follows:

### ARTICLES OF ASSOCIATION

**Art. 1. Definitions.** In the interpretation of these articles of association unless the context otherwise indicates, the following terms shall have the following meanings:

Articles	means these articles of association of the Company, as amended from time to time.
Board	means the board of managers of the Company, if several Managers have been appointed.
Business Day	means any day (other than a Saturday or Sunday) on which commercial banks are usually open for business in Luxembourg.
Chairman	means the chairman of the Board from time to time.
Company	means Bid Up Ventures S.à r.l.
General Meeting	means the general meeting of the Shareholders.
Law	means the company law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended from time to time.
Managers	means the persons appointed as such by the General Meeting and Manager means any of them.
Shareholders	means the persons registered in the register of shareholders of the Company, in application of article 185 of the Law, as the holders of the Shares from time to time and Shareholder means any of them.
Shareholders Circular Resolutions	shall have the meaning ascribed to such term in article 10.
Shares	means the shares in registered form in the share capital of the Company having a par value of one Euro (EUR 1.-) each and Share means any of them.
Sole Manager	means the sole manager of the Company.
Sole Shareholder	means the sole person registered in the register of shareholders of the Company, in application of article 185 of the Law, as the only holder of the Shares from time to time.

**Art. 2. Form and Name.** The name of the Company is “Bid Up Ventures S.à r.l.”. The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the present Articles, the Law and the relevant legislation.

The Company may have a Sole Shareholder or Shareholders. Any reference to the Shareholders in the Articles shall be a reference to the Sole Shareholder if the Company has only one (1) Shareholder.

**Art. 3. Corporate Objects.** The purpose of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in Luxembourg or abroad, in any companies and/or enterprises in any form whatsoever. The

Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company and/or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

The Company may borrow in any form except by way of public offer and proceed by private placement only to the issue of bonds, notes, debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds, including, without limitation, resulting from any borrowings of the Company and/or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or entities it deems fit.

The Company may further guarantee, grant security in favor of or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company. The Company may further give guarantees, pledge, transfer or encumber or otherwise create security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and generally for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorization.

The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar entities.

The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations (including, without limitation, transactions with respect to real estate or movable property) which may be useful or necessary to the accomplishment of its purpose or which are directly or indirectly related to its purpose.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

**Art. 5. Registered Office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the General Meeting. Within the boundaries of the municipality of Luxembourg, the registered office may be transferred by a resolution of the Board or, in the case of a sole Manager, by a decision of the Sole Manager.

The Board or, as the case may be, the Sole Manager, shall further have the right to set up branches, subsidiaries or other offices wherever it shall deem fit, either within or outside the Grand Duchy of Luxembourg.

Where the Board or, as the case may be, the Sole Manager, determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**Art. 6. Share Capital.** The subscribed share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) Shares having a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

In addition to the capital, there may be set up a premium account into which any premium amount paid on any Share in addition to its nominal value (including any payment made on warrants attached to any Shares, bonds, notes or similar instruments) is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any Shares, which the Company may redeem from its Shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. The amount of said accounts may be used to provide for the payment of any Shares, which the Company may redeem from its Shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

The Company's subscribed share capital may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for the amendment to the Articles, as prescribed in article 11 below.

**Art. 7. Shares.** All Shares are in registered form, fully subscribed and entirely paid up.

A register of the Shareholders will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any Shareholder. Such register shall set forth the name of each Shareholder, his/her/its residence or elected domicile, the number of Shares held by him/her/it, the amounts paid in on each such Share, and the transfer/subscription of Shares and the dates of such transfers/subscriptions as well as any security rights granted on the Shares from time to time. Each Shareholder will notify the Company by registered letter his/her/its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of a Shareholder received by it. The ownership of the Shares will be established by the entry in this register.

Certificates of these entries may be issued to the Shareholders and such certificates, if any, will be signed by the Chairman or by any two (2) Managers or, as the case may be, the Sole Manager.

The Company will recognize only one (1) holder per Share. In case a Share is held by more than one (1) person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until one (1) person has been appointed as sole owner in relation to the Company. The same rule shall apply in the case of conflict between a usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-proprétaire) or between a pledgee and a pledgee.

The Company may repurchase or redeem its own Shares provided that the repurchased or redeemed Shares be immediately cancelled and the subscribed share capital of the Company reduced accordingly.

**Art. 8. Transfer of Shares.** Shares are freely transferable among the Shareholders. Except if otherwise provided by law, the transfer of Shares to third parties is subject to the prior consent of the Shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the Company's subscribed share capital. The transfer of Shares to third parties by reason of a Shareholder's death must be approved by the Shareholders representing three-quarters (3/4) of the rights owned by the survivors.

The transfer of the Shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the Shareholders, such declaration of transfer to be dated and executed by the transferor and the transferee or by the persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

**Art. 9. Powers of the General Meeting.** As long as the Company has only one (1) Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one (1) Shareholder. Decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of written minutes.

In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted General Meeting shall represent the entire body of Shareholders. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

**Art. 10. Annual General Meeting - Other General Meetings.** If the number of Shareholders exceeds twenty-five (25), the annual General Meeting shall be held, in accordance with the Law, at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the General Meeting, on the first Thursday in May of each year at 3.00 pm. If such day is not a Business Day, the annual General Meeting shall be held on the next following Business Day.

Other General Meetings may be held at such place in Luxembourg and time as may be specified in the respective convening notices of the General Meeting.

Resolutions of the Shareholders shall be adopted at a General Meeting or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions) in case the number of Shareholders is less than or equal to twenty-five (25).

Where resolution(s) is/are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, each Shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall sign the resolution(s). Shareholders Circular Resolutions signed by all the Shareholders shall be valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and shall bear the date of the last signature.

**Art. 11. Notice, quorum, convening notices, powers of attorney and vote.** The Shareholders shall be convened to the General Meetings or consulted in writing at the initiative of (i) any Manager or, as the case may be, the Sole Manager, (ii) the statutory auditor (if any) or (iii) Shareholders representing more than one-half (1/2) of the Company's subscribed share capital.

Written convening notice of any General Meeting shall be given to all Shareholders by registered mail to their address appearing in the register of Shareholders held by the Company at least eight (8) calendar days in advance of the date of the General Meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which shall be set forth in the convening notice of the General Meeting.

If all the Shareholders are present and/or represented at a General Meeting and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior written convening notice.

A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person, who need not be a Shareholder, as its proxy in writing whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed.

Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment initiated from Luxembourg whereby (i) all the Shareholders attending the General Meeting can be identified, (ii) all persons participating in the General Meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the General Meeting is performed on an on-going basis and (iv) the Shareholders can properly deliberate. Participating in a General Meeting by such means shall constitute presence in person at such General Meeting.

Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by Shareholders owning more than one-half (1/2) of the Company's subscribed share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the Shareholders shall be convened by registered letters to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the subscribed share capital represented.

The Articles may be amended with the consent of a majority (in number) of Shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the Company's subscribed share capital.

Any change in the nationality of the Company and any increase of a Shareholder's commitment in the Company shall require the unanimous consent of the Shareholders.

Each Share is entitled to one (1) vote at General Meetings.

**Art. 12. Management.** The Company shall be managed by one (1) or several Manager(s) who need not be Shareholders.

The Manager(s) shall be appointed by the General Meeting. The General Meeting shall also determine the number of Managers, their remuneration and the term of their office. A Manager may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by a resolution adopted by the General Meeting.

If several Managers are appointed, they shall constitute the Board.

Where the Company is managed by a Board, each Manager shall be assigned either an A or a B signatory power.

**Art. 13. Meetings of the Board.** The Board shall appoint a Chairman among its members and may choose a secretary, who need not be a Manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board, the resolutions passed at the General Meeting or of the resolutions passed by the Sole Shareholder. The Chairman will preside at all meetings of the Board. In his/her absence, the other Managers will appoint another Chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the Managers present and/or represented at such meeting.

The Board shall meet upon call by the Chairman or any two (2) Managers at the place indicated in the convening notice of the meeting.

Written convening notice of any meeting of the Board shall be given to all the Managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written convening notice is required if all the Managers are present and/or represented during the meeting and if they state to have been duly informed and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The written convening notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, of each Manager. Separate written convening notice shall not be required for meetings that are held at times and places determined in a schedule previously adopted by a resolution of the Board.

Any Manager may act at any meeting of the Board by appointing in writing, whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, another Manager as his or her proxy.

The Board can validly debate and take decisions only if at least one half (1/2) of its members is present and/or represented and at least one (1) category A Manager and at least one (1) category B Manager are present and/or represented. A Manager may represent more than one of his or her colleagues, provided however that at least two (2) Managers are present at the meeting or participate at such meeting by way of any means of communication that are permitted under the Articles and the Law. Decisions are taken by the majority of the Managers present and/or represented provided that any resolution shall not validly be passed unless it is approved by at least one (1) category A Manager and at least one (1) category B Manager.

In case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall have a casting vote.

Any Manager may participate in a meeting of the Board by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) all Managers attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the Managers can properly deliberate. Participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. A meeting of the Board held by such means of communication will be deemed to be held in Luxembourg.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing, in case of urgency or where other exceptional circumstances so require. Such written resolution shall consist of one or several documents containing the resolution and signed, manually or electronically by means of an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) by each Manager. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Article 13 does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Manager.

**Art. 14. Minutes of meetings of the Board or minutes of resolutions of the Sole Manager.** The resolutions passed by the Sole Manager shall be documented by written minutes kept at the Company's registered office.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or a member of the Board who presided at such meeting or all the Managers present at such meeting. The minutes of the resolutions taken by the Sole Manager shall be signed by the Sole Manager.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, any two (2) Managers or the Sole Manager (as the case may be).

**Art. 15. Powers of the Board.** The Board or, as the case may be, the Sole Manager is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorize and/or perform or cause to be performed all acts of disposal and administration falling within the corporate objects of the Company.

All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board or, as the case may be, the Sole Manager.



**Art. 16. Delegation of powers.** The Board may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a Shareholder or not, or a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

The Board may appoint a person, either a Shareholder or not, either a Manager or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the board of directors. This permanent representative shall act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the board of directors of any such entity.

The Board is also authorized to appoint a person, either Manager or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

**Art. 17. Binding signatures.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by (i) the joint signatures of one (1) category A Manager and one (1) category B Manager, or as the case may be, (ii) the sole signature of the Sole Manager.

The Company shall further be bound by the joint signatures of any persons or the sole signature of the person to whom specific signatory power has been granted by the Board or the Sole Manager, but only within the limits of such power. Within the boundaries of the daily management, the Company will be bound by the sole signature, as the case may be, of the person appointed to that effect in accordance with the first paragraph of article 16 above.

**Art. 18. Liability of the Manager(s).** The Manager(s) do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company provided such commitments comply with the Articles and the Law. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

**Art. 19. Audit.** If the number of Shareholders exceeds twenty-five (25), the operations of the Company shall be supervised by one (1) or more statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), or, where required by the Law, an independent external auditor (réviseur d'entreprises agréé).

The Shareholders shall appoint the statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), if any and the independent external auditor (réviseur d'entreprises agréé), if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes) and the independent external auditor (réviseur d'entreprises agréé) may be reappointed.

**Art. 20. Accounting Year.** The accounting year of the Company shall begin on first (1<sup>st</sup>) January and ends on thirty-first (31<sup>st</sup>) December of each year.

**Art. 21. Annual Accounts.** Every year as of the accounting year's end, the Board or, as the case may be, the Sole Manager will draw up the annual accounts of the Company in the form required by the Law.

Each Shareholder may inspect the above inventory and annual accounts at the Company's registered office.

**Art. 22. Distributions.** From the annual net profits of the Company, five per cent. (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent. (10%) of the subscribed share capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 6 above, but shall again be compulsory if the reserve falls below such one-tenth (1/10).

The annual General Meeting shall determine the allocation of the remainder of the annual net profits and may decide to pay dividends from time to time as in its discretion it believes best suits the corporate purpose and policy and within the limits of the Law.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) interim accounts are drawn up by the Board or, as the case may be, the Sole Manager;
- (ii) such interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last accounting year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the Company's auditor, if any, has stated in his/her report to the Board or, as the case may be, the Sole Manager, that items (i) and (ii) above have been satisfied;
- (iv) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Shareholders or the Board, or as the case may be, the Sole Manager, within two (2) months from the date of the interim accounts;
- (v) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and
- (vi) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the accounting year, the Shareholders must refund the excess to the Company.

**Art. 23. Dissolution.** The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, bankruptcy, insolvency or any similar event affecting one (1) or several Shareholders.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for the amendment to the Articles, as prescribed in article 11 above. In the event of a dissolution of the Company, the



liquidation shall be carried out by one (1) or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

The surplus, after realization of the assets and the payment of the liabilities, shall be distributed among the Shareholders proportionally to the Shares held by them.

**Art. 24. Applicable law.** All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law and, subject to any non-waivable provisions of the applicable law, any agreement entered into by the Shareholders from time to time.

*Transitional provision*

The first accounting year begins today and ends on December 31, 2016.

*Subscription and payment*

The Articles having thus been established, the Founding Shareholder, represented as described above, hereby declares that he subscribes to twelve thousand five hundred (12,500) shares representing the total subscribed share capital of the Company.

All these shares have been fully paid up by the Founding Shareholder by a payment in cash in an amount of forty thousand Euro (EUR 40,000.-) to be allocated as follows:

- twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) shall be allocated to the nominal share capital account of the Company;
- twenty-seven thousand five hundred Euro (EUR 27,500.-) shall be allocated to the share premium account of the Company connected to the shares of the Company.

The sum of forty thousand Euro (EUR 40,000.-) paid by the Founding Shareholder is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

*Statement - Costs*

The notary executing this notarial deed declares that the conditions prescribed by articles 182 and 183 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment. Further, the notary executing this deed confirms that these Articles comply with the provisions of articles 27 and 184 of the Law.

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand four hundred Euros (1,400.- EUR).

*Resolutions of the sole shareholder*

The Founding Shareholder, represented as described above, representing the total subscribed share capital of the Company, has passed the following resolutions:

- (a) the number of managers of the Company is set at one (1);
- (b) the following person is appointed as sole manager of the Company:
  - Mr. Luis Veiga López, tech entrepreneur, born on October 25, 1984 in A Coruña (Spain), with personal residence at Avd. De los Caídos 4-6D, 15009 A Coruña (Spain);
- (c) the sole manager of the Company is appointed for an undetermined period; and
- (d) the address of the registered office of the Company is set at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg in the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

This document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, name, civil status and residence, the said proxyholder of the appearing party signed the present deed together with the undersigned notary.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille seize, le quinze mars,

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Mr. Luis Veiga López, tech entrepreneur, né le 25 octobre 1984 à A Coruña (Espagne), avec résidence personnelle à Avd. de los Caídos 4-6D, 15009 A Coruña (Espagne) (l'Associé Fondateur),

ici représenté par Régis Galiotto, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante ainsi que par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte notarié pour être soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire soussigné d'enregistrer l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et de dresser les statuts qu'elle a arrêtés comme suit:

## STATUTS

**Art. 1<sup>er</sup>. Définitions.** Pour ce qui est de l'interprétation de ces statuts, à moins que le contexte ne l'indique de manière différente, les termes suivants auront les significations suivantes:

Assemblée Générale	signifie l'assemblée générale des Associés.
Associés	signifie les personnes nommées dans le registre des associés de la Société, conformément à l'article 185 de la Loi, en tant que détenteurs de Parts Sociales de temps à autre et Associé signifie n'importe lequel d'entre eux.
Associé Unique	signifie la personne unique nommée dans le registre des associés de la Société, conformément à l'article 185 de la Loi, en tant que seul détenteur des Parts Sociales de temps à autre.
Conseil	signifie l'organe de gestion de la Société, si plusieurs Gérants ont été nommés.
Gérants	signifie les personnes nommées en cette qualité par l'Assemblée Générale et Gérant signifie n'importe lequel d'entre eux.
Gérant Unique	signifie le gérant unique de la Société.
Jour Ouvrable	signifie toute journée (autre qu'un samedi ou un dimanche) pendant laquelle les banques commerciales sont normalement ouvertes au public au Luxembourg.
Loi	signifie la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre.
Parts Sociales	signifie les parts sociales nominatives dans le capital social de la Société ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune et Part Sociale signifie n'importe laquelle d'entre elles.
Président	signifie le président du Conseil de temps à autre.
Résolutions Circulaires des Associés	aura la signification donnée à ce terme à l'article 10.
Société	signifie Bid Up Ventures S.à r.l.
Statuts	signifie les présents statuts de la Société tels que modifiés de temps à autre.

**Art. 2. Forme et Dénomination.** La dénomination de la Société est "Bid Up Ventures S.à r.l.". La Société est une société à responsabilité limitée gouvernée par les présents Statuts, la Loi et la législation applicable.

La Société peut avoir un Associé Unique ou des Associés. Toute référence aux Associés dans les Statuts est une référence à l'Associé Unique si la Société n'a qu'un (1) seul Associé.

**Art. 3. Objet Social.** L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations ou d'intérêts, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société et/ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit excepté par voie d'offre publique et elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'obligations, de billets à ordre, de titres de créance ou de toute sorte de créance ou de titres participatifs.

La Société peut prêter des fonds comprenant, sans limitation, ceux résultant de ses emprunts et/ou des émissions de titres participatifs ou de titres de créance de toute sorte, à ses filiales, à des sociétés affiliées et à toutes autres sociétés et/ou entités jugées appropriées.

La Société peut également garantir, accorder des garanties à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. La Société peut en outre consentir des garanties, nantir, céder ou grever de charge ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs pour garantir ses propres obligations et celles de toute autre société, généralement pour son propre bénéfice et celui de toute autre société ou personne. Pour éviter toute ambiguïté, la Société ne peut pas exercer d'activités réglementées du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut encore agir en tant qu'associé commandité ou commanditaire avec responsabilité illimitée ou limitée pour toutes les créances et obligations de sociétés en commandite (partnership) ou entités similaires.

La Société peut employer toutes techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques liés aux crédits, aux fluctuations monétaires, aux fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut, pour son propre compte ainsi que pour le compte de tiers, accomplir toutes les opérations (comprenant, sans limitation, des transactions mobilières et immobilières) utiles ou nécessaires à l'accomplissement de son objet social ou se rapportant directement ou indirectement à celui-ci.

**Art. 4. Durée de la Société.** La Société est formée pour une période indéterminée.

**Art. 5. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré vers toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'Assemblée Générale. Dans les limites de la commune de Luxembourg, le siège social peut être transféré par une résolution du Conseil ou, dans le cas d'un Gérant unique, par une décision du Gérant Unique.

Le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, a encore le droit de créer des succursales, des filiales ou d'autres bureaux en tous lieux qu'il jugera appropriés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social, ou la communication aisée entre le siège social de la Société et l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social de la Société à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances extraordinaires. Ces mesures temporaires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, en dépit du transfert temporaire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

**Art. 6. Capital Social.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

En plus du capital social, il peut être établi un compte de prime d'émission sur lequel sera versé tout montant de prime payé sur une Part Sociale en plus de sa valeur nominale (y compris tout paiement effectué sur les warrants attachés à toutes Parts Sociales, obligations, notes ou instruments similaires). Le montant du compte de prime peut être utilisé pour procéder au paiement de toutes Parts Sociales que la Société peut racheter de temps à autre aux Associés, pour compenser les pertes nettes réalisées, pour procéder à des distributions aux Associés ou pour allouer des fonds à la réserve légale.

La Société peut, sans limitation, accepter des apports en capital ou autres apports sans émettre de Parts Sociales ou d'autres titres en contrepartie de cet apport et peut allouer les apports à un ou plusieurs comptes. Le montant desdits comptes peut être utilisé pour procéder au paiement de toutes Parts Sociales que la Société peut racheter de temps à autre aux Associés, pour compenser les pertes nettes réalisées, pour procéder à des distributions aux Associés ou pour allouer des fonds à la réserve légale.

Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant de la manière requise en cas de modification des Statuts, dans les conditions prévues à l'article 11 ci-dessous.

**Art. 7. Parts Sociales.** Toutes les Parts Sociales sont nominatives, intégralement souscrites et entièrement libérées.

Un registre des Associés est tenu au siège social, où il peut être consulté par tout Associé. Ce registre contient le nom de tout Associé, sa résidence ou son domicile élu, le nombre de Parts Sociales qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ses Parts Sociales, ainsi que la mention des cessions/souscriptions de Parts Sociales et les dates de ces cessions/souscriptions, de même que toutes sûretés accordées sur les Parts Sociales de temps à autre. Chaque Associé doit notifier son adresse à la Société par lettre recommandée ainsi que tout changement ultérieur. La Société peut se référer à la dernière adresse reçue par un Associé. La propriété des Parts Sociales est établie par inscription dans ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions peuvent être émis aux Associés et ces certificats, s'ils sont émis, seront signés par le Président ou par deux (2) Gérants ou, le cas échéant, par le Gérant Unique.

La Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par Part Sociale. Dans le cas où une Part Sociale viendrait à appartenir à plusieurs personnes, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits attachés à cette Part Sociale jusqu'au moment où une (1) personne aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société. La même règle sera appliquée en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier et un débiteur gagiste.

La Société peut racheter ses propres Parts Sociales à condition que les Parts Sociales rachetées soient immédiatement annulées et le capital social souscrit de la Société réduit en conséquence.

**Art. 8. Cessions de Parts Sociales.** La cession de Parts Sociales entre Associés peut se faire librement. A moins que la loi ne le prévoit autrement, la cession de Parts Sociales à des tiers est soumise à l'accord préalable des Associés représentant au moins trois-quarts (3/4) du capital social souscrit de la Société. La cession de Parts Sociales à des tiers en raison du décès d'un Associé doit être approuvée par les Associés représentant trois-quarts (3/4) des droits détenus par les survivants.

La cession de Parts Sociales peut s'effectuer par une déclaration écrite de la cession inscrite au registre des Associés, cette déclaration de cession devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaire pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société peut également accepter comme preuve de cession d'autres instruments de cession prouvant les consentements du cédant et du cessionnaire, et jugés suffisants par la Société.

**Art. 9. Pouvoirs de l'Assemblée Générale.** Aussi longtemps que la Société n'a qu'un (1) Associé, l'Associé Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique tant que la Société n'a qu'un (1) seul Associé. Les décisions prises par l'Associé Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux écrits.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'Associés, toute Assemblée Générale régulièrement constituée représente tous les Associés. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

**Art. 10. Assemblée Générale annuelle - Autres Assemblées Générales.** Si le nombre d'Associés excède vingt-cinq (25), l'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la Loi à l'adresse du siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège social indiqué dans les convocations de l'Assemblée Générale, le premier jeudi du mois de mai de chaque année à 15h00. Si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier Jour Ouvrable suivant.

Les autres Assemblées Générales pourront se tenir à Luxembourg aux lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Les résolutions des Associés seront prises par l'Assemblée Générale ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés) dans le cas où le nombre des Associés est inférieur ou égal à vingt-cinq (25).

Lorsque la (les) résolution(s) doivent/doit être prise(s) par le biais de Résolutions Circulaires des Associés, chaque Associé recevra un projet de la (des) résolution(s) à passer, et signera la (les) résolution(s). Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les Associés seront valides et engageront la Société comme si elles avaient été prises pendant une Assemblée Générale dûment convoquée et tenue et porteront la date de la dernière signature.

**Art. 11. Convocation, quorum, avis de convocation, procurations et vote.** Les Associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative (i) de tout Gérant ou, le cas échéant, du Gérant Unique, (ii) le commissaire aux comptes (le cas échéant) ou (iii) d'Associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social souscrit de la Société.

Les avis de convocation pour toute Assemblée Générale sont envoyés à tous les Associés par lettre recommandée à leur domicile dont il est fait mention dans le registre des Associés tenu par la Société au moins huit (8) jours calendaires avant la date de l'Assemblée Générale, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation.

Si tous les Associés sont présents et/ou représentés à une Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, l'Assemblée Générale pourra être tenue sans convocation préalable.

Chaque Associé peut prendre part aux Assemblées Générales en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise), une autre personne comme mandataire, Associé ou non.

Tout Associé peut participer à une Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire initié à partir du Luxembourg grâce auquel (i) tous les Associés participant à l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à l'Assemblée Générale peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les Associés peuvent valablement délibérer. La participation à une Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à l'Assemblée Générale.

Les Résolutions devant être adoptées en Assemblées Générales seront prises par les Associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social souscrit de la Société. Si cette majorité n'est pas atteinte lors de la première Assemblée Générale, les Associés seront convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les résolutions seront prises lors de la seconde Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social souscrit représenté.

Les Statuts peuvent être modifiés avec le consentement d'une majorité (en nombre) d'Associés détenant au moins trois-quarts (3/4) du capital social souscrit de la Société.

Le changement de la nationalité de la Société et l'augmentation des engagements d'un Associé dans la Société exigent l'accord unanime des Associés.

Chaque Part Sociale donne droit à un (1) vote aux Assemblées Générales.

**Art. 12. Administration.** La Société est administrée par un (1) ou plusieurs Gérant(s), Associés ou non.

Le(s) Gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'Assemblée Générale. L'Assemblée Générale détermine également le nombre de Gérants, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un Gérant peut être révoqué avec ou sans motif et/ou remplacé, à tout moment, par une résolution prise par l'Assemblée Générale.

Si plusieurs Gérants sont nommés, ceux-ci constitueront le Conseil.

Si la Société est administrée par un Conseil, chaque Gérant se verra attribué soit un pouvoir de signature A, soit un pouvoir de signature B.

**Art. 13. Réunion du Conseil.** Le Conseil doit nommer un Président parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, Gérant ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil, des résolutions passées en Assemblée Générale ou des résolutions passées par l'Associé Unique. Le Président préside toutes les réunions du Conseil. En son absence, les autres Gérants nommeront un autre Président pro tempore qui présidera la réunion en question par un vote à la majorité simple des Gérants présents et/ou représentés à la réunion en question.

Les réunions du Conseil sont convoquées par le Président ou par deux (2) Gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation de la réunion.

Avis écrit de toute réunion du Conseil est donné à tous les Gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés brièvement dans la convocation de la réunion du Conseil.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les Gérants sont présents et/ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque Gérant donné par écrit soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise). Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion se tenant aux lieux et places prévus dans une résolution préalablement prise par le Conseil.

Tout Gérant peut se faire représenter lors d'une réunion du Conseil en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise), un autre Gérant comme son mandataire.

Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la moitié (1/2) au moins de ses membres est présente et/ou représentée et au moins un (1) Gérant de catégorie A et au moins un (1) Gérant de catégorie B est présent et/ou représenté. Un Gérant peut représenter plus d'un de ses collègues, à condition toutefois que deux (2) Gérants au moins soient présents à la réunion ou participent à cette réunion par le biais de tout moyen de communication permis par les Statuts et la Loi. Les décisions sont prises à la majorité des voix des Gérants présents et/ou représentés sous réserve qu'une résolution ne sera pas valablement prise sans être approuvée par au moins un (1) Gérant de catégorie A et au moins un (1) Gérant de catégorie B.

Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion sera prépondérante.

Tout Gérant peut participer à la réunion du Conseil par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) tous les Gérants participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) la réunion est retransmise en direct et (iv) les Gérants peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à une telle réunion. Une réunion du Conseil qui se tient par le biais de tels moyens de communication sera considérée comme s'étant tenue au Luxembourg.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, en cas d'urgence ou de circonstances exceptionnelles le justifiant, une résolution du Conseil peut également être prise par écrit. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise) par tous les Gérants. La date d'une telle résolution est la date de la dernière signature.

L'article 13 ne s'applique pas dans le cas où la Société est administrée par un Gérant Unique.

**Art. 14. Procès-verbaux de réunions du Conseil et Procès-verbaux des résolutions du Gérant Unique.** Les résolutions prises par le Gérant Unique sont inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil sont signés par le Président ou un membre du Conseil qui en aura assumé la présidence ou par tous les Gérants ayant assisté à la réunion. Les procès-verbaux des résolutions prises par le Gérant Unique sont signés par le Gérant Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le Président, deux (2) Gérants ou le Gérant Unique (le cas échéant).

**Art. 15. Pouvoirs du Conseil.** Le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société et autoriser et/ou exécuter ou faire exécuter tous les actes de disposition et d'administration correspondant à l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil ou, le cas échéant, du Gérant Unique.

**Art. 16. Délégation de pouvoirs.** Le Conseil peut nommer un délégué à la gestion journalière, Associé ou non, membre du Conseil ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière et les affaires de la Société.

Le Conseil peut nommer une personne, Associé ou non, Gérant ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du conseil d'administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du conseil d'administration d'une telle entité.



Le Conseil est aussi autorisé à nommer une personne, Gérant ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

**Art. 17. Signatures autorisées.** La Société est engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe d'un (1) Gérant ayant un pouvoir de signature A et d'un (1) Gérant ayant un pouvoir de signature B, ou le cas échéant, (ii) la signature du Gérant Unique.

La Société est également engagée par la signature conjointe de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil ou par le Gérant Unique, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés. Dans les limites de la gestion journalière, la Société sera engagée par la seule signature, selon le cas, de la personne nommée à cet effet conformément au premier paragraphe de l'article 16 ci-dessus.

**Art. 18. Responsabilité du(des) Gérant(s).** Le(s) Gérant(s) ne contractent, en raison de leur position, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi. Ils ne sont que des agents autorisés et ne sont donc simplement responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 19. Commissaire(s) aux comptes.** Si le nombre d'Associés dépasse vingt-cinq (25), les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaire(s) aux comptes ou, dans les cas prévus par la Loi, par un réviseur d'entreprises agréé.

Les Associés nomment le(s) commissaire(s) aux comptes, s'il y a lieu, et le réviseur d'entreprises agréé, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction pour une période ne pouvant excéder six (6) ans. Le(s) commissaire(s) aux comptes et le réviseur d'entreprises agréé sont rééligibles.

**Art. 20. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier (1<sup>er</sup>) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

**Art. 21. Comptes annuels.** Chaque année, à la fin de l'année sociale, le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique dressera les comptes annuels de la Société dans la forme requise par la Loi.

Chaque Associé peut inspecter l'état comptable ci-dessus et les comptes annuels au siège social de la Société.

**Art. 22. Affectation des bénéfices.** Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui sont affectés à la réserve requise par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 6 ci-dessus, et deviendra à nouveau obligatoire si la réserve légale descend en dessous de ce seuil d'un dixième (1/10).

L'Assemblée Générale annuelle décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décide de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société et dans les limites de la Loi.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués, à tout moment, dans les conditions suivantes:

- (i) le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, dresse des comptes intérimaires;
- (ii) les comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris les primes d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- (iii) le commissaire aux comptes de la Société, le cas échéant, a considéré dans son rapport au Conseil que les conditions (i) et (ii) ci-dessus ont été satisfaites;
- (iv) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être prise par les Associés, le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;
- (v) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société;
- (vi) si les acomptes sur dividendes qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les Associés doivent rembourser l'excédent à la Société.

**Art. 23. Dissolution.** La Société n'est pas dissoute du fait de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de la faillite, de l'insolvabilité ou de tout autre événement similaire affectant un (1) ou plusieurs Associés.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des présents Statuts, dans les conditions prévues à l'article 11 ci-dessus. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un (1) ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. Cette Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateur(s).

Le boni de liquidation, après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, sera distribué aux Associés proportionnellement aux Parts Sociales détenues par eux.



**Art. 24. Droit applicable.** Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées conformément à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les Associés.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et se termine le 31 décembre 2016.

*Souscription et libération*

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, l'Associé Fondateur, représenté tel que décrit ci-dessus, déclare qu'il souscrit les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales représentant la totalité du capital social souscrit de la Société.

Toutes ces parts sociales ont été entièrement libérées par l'Associé Fondateur par un paiement en numéraire de quarante mille Euro (EUR 40.000,-) qui sera alloué comme suit:

- douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) seront alloués au compte du capital social nominal de la Société;
- vingt-sept mille cinq cents Euro (EUR 27.500,-) seront alloués au compte de prime d'émission de la société attaché aux parts sociales de la Société.

Le montant de quarante mille Euro (EUR 40.000,-) payé par l'Associé Fondateur est désormais à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

*Déclaration - Estimation des frais*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 182 et 183 de la Loi et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions des articles 27 et 184 de la Loi.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à la somme de mille quatre cents Euros (1.400.- EUR).

*Résolutions de l'associé unique*

L'Associé Fondateur, représenté tel que décrit ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social souscrit de la Société, a pris les résolutions suivantes:

- (a) le nombre de gérants de la Société est fixé à un (1);
- (b) la personne suivante est nommée en tant que gérant unique de la Société:
  - Mr. Luis Veiga López, tech entrepreneur, né le 25 octobre 1984 à A Coruña (Espagne), avec résidence personnelle à Avd. de los Caídos 4-6D, 15009 A Coruña (Espagne);
- (c) le gérant unique est nommé pour une période indéterminée; et
- (d) l'adresse du siège social de la Société est fixé au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante et en cas de divergence entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé en l'étude du notaire soussigné, même date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, connu du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état civil et demeure, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 23 mars 2016. Relation: 1LAC/2016/9570. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

*Le Receveur ff.* (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 5 avril 2016.

Référence de publication: 2016088223/654.

(160056912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2016.

---

**Bairro Co-invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 200.411.

Les statuts coordonnés au 18 mars 2016 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 avril 2016.

Référence de publication: 2016088208/10.

(160056703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2016.

---

**Baltic Ventures S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 35.000,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 165.038.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

L'adresse de Monsieur Mark NIU, gérant unique de la Société, est désormais la suivante:

- 16, Highfield Glen, 92618 Irvine, Californie, États-Unis d'Amérique

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2016.

Baltic Ventures S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2016088209/16.

(160056196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2016.

---

**Vur Finance Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 191.780.

En date du 23 mars 2016, les associés ont pris acte des décisions suivantes:

- Election de M. Cédric Bradfer, né le 2 août 1978 à Chambéry, France, et résidant professionnellement au 6D, route de Trèves L-2633 Senningerberg, Luxembourg, au poste de gérant de classe B avec effet au 23 mars 2016 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016088076/12.

(160055887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2016.

---

**Vur Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 191.775.

En date du 23 mars 2016, les associés ont pris acte des décisions suivantes:

- Election de M. Cédric Bradfer, né le 2 août 1978 à Chambéry, France, et résidant professionnellement au 6D, route de Trèves L-2633 Senningerberg, Luxembourg, au poste de gérant de classe B avec effet au 23 mars 2016 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016088078/12.

(160055881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2016.

---

**EDS Participations, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 167.468.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 17 mars 2016 que:

I. Suite à la convention de cession de parts sociales, signée en date du 17 mars 2016 entre:

Monsieur Marc Derochefort, dirigeant de société, demeurant au 75B Auguste Detrestraat, B-1600 Sint-Pieters-Leeuw (Belgique)

Et

Monsieur Pierre Derochefort, dirigeant de société, demeurant, 3, rue François Van der Elst, B-1150 Woluvé-Saint-Pierre (Belgique)

L'actionariat de EDS PARTICIPATIONS SARL se compose comme suit:

\* Monsieur Pierre Derochefort, dirigeant de société, demeurant, 3, rue François Van der Elst, B-1150 Woluvé-Saint-Pierre (Belgique) détient 100 parts sociales.

- Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 17 mars 2016 que ce dernier décide d'acter les démissions de Monsieur Marc DEROCHEFORT et de Monsieur Edouard MAIRE de leurs mandats de gérants de la Société avec effet au 4 décembre 2015.

Pour avis sincère et conforme

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2016088352/24.

(160056212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2016.

---

**Ehlbusch S.C.I., Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle Ehlbusch.

R.C.S. Luxembourg E 106.

—  
DISSOLUTION

*Extrait*

Il résulte d'un acte de dissolution de société, reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 22 mars 2016, numéro 2016/0603 de son répertoire, enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 29 mars 2016, relation: 1LAC/2016/10171 de la société civile immobilière "EHLBUSCH S.C.I.", avec siège social à L-8287 Kehlen, Zone Industrielle Ehlbusch, inscrite au RCS à Luxembourg sous le numéro E 106, constituée suivant acte reçu par le notaire Blanche MOUTRIER, de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 1<sup>er</sup> juillet 2003, publié au Mémorial C, numéro 765 du 21 juillet 2003, ce qui suit:

- Messieurs Frédéric MEIS, Alain ENGEL et Armand HAMLING, seuls associés, ont déclaré procéder à la dissolution et à la liquidation de la société prédite, avec effet au 22 mars 2016,

- la société dissoute n'a plus d'activités.

- les associés ont déclaré en outre que la liquidation de la prédite société a été achevée et qu'ils assument tous les éléments actifs et passifs éventuels de la société dissoute.

- que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant la durée de cinq années à l'adresse suivante: L-4469 Soleuvre, 3, rue du Nord.

Bascharage, le 4 avril 2016.

Pour extrait conforme

*Le notaire*

Référence de publication: 2016088353/25.

(160056257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2016.

---

**EHT Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 194.632.

—  
EXTRAIT

L'associé unique de la Société, par résolutions écrites datées du 30 mars 2016, a décidé, avec effet immédiat:

1 d'accepter la démission de Thomas Sonnenberg et Michiel Kramer en tant que gérants de la Société

2 de nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société pour une période indéfinie:

- Monsieur John David Sutherland, demeurant professionnellement 9, rue Principale, L-6990 Hostert, Grand-Duché de Luxembourg

- Monsieur Andreas Neugebauer, demeurant professionnellement 157, rue de Bettembourg, L-5811 Fentange, Grand-Duché de Luxembourg

Dès lors, le conseil de gérance de la Société est composé de la manière suivante:

John David Sutherland, gérant

Andreas Neugebauer, gérant

Heiko Dimmerling, gérant

Antonis Tzanetis, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour EHT Luxembourg S.à r.l.*

Référence de publication: 2016088354/23.

(160056239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2016.

**Emmalux S.à r.l., SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 247, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 203.827.

L'an deux mille seize, le vingt-neuf mars;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Christiaan van Houtven, né le 9 juin 1969, à Lier (Belgique), résident au 247 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg,

ici représenté par Monsieur François LANNERS, employé privé, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société à responsabilité limitée "EMMALUX S.à r.l., SPF", établie et ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 247, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 203827, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 3 février 2016, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations;

- Que le comparant est le seul associé actuel ("Associé Unique") de la Société et qu'il a pris, par son mandataire, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent sept mille cinq cents euros (107.500,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) à cent vingt mille euros (120.000,- EUR) par l'émission de cent sept mille cinq cents (107.500) nouvelles parts sociales avec une valeur nominale de un euro (1,- EUR) chacune.

*Souscription - Libération*

Ensuite, l'Associé Unique, représenté comme dit ci-avant, déclare souscrire aux cent sept mille cinq cents (107.500) parts sociales nouvellement émises et les libérer intégralement moyennant apport en nature consistant en une partie d'une créance à hauteur de cent sept mille cinq cents euros (107.500,- EUR), détenue par l'Associé Unique à l'encontre de la Société (la "Créance").

La Créance est prouvée par un bilan intermédiaire de la Société au 1<sup>er</sup> mars 2016 (le "Bilan Intermédiaire").

La valeur de la Créance a été prouvée au notaire instrumentaire par un certificat de gérance (le "Certificat de Gérance") émis le 7 mars 2016 par la Société qui montre que la valeur de la Créance apportée à la Société représente au moins cent sept mille cinq cents euros (107.500,- EUR).

Le Certificat de Gérance et le Bilan Intermédiaire, après avoir été signés "ne varietur" par le mandataire et le notaire, resteront annexés au présent acte afin d'être enregistrés avec lui.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution prise ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" 5.1. Le capital social est fixé à cent vingt mille euros (EUR 120.000), représenté par cent vingt mille (120.000) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille deux cent cinquante euros (EUR 1.250,-).

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. LANNERS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 30 mars 2016. 2LAC/2016/6919. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 04 avril 2016.

Référence de publication: 2016088356/57.

(160056658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2016.

---

### **Fondation Sommer, Fondation.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 3, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg G 234.

### — STATUTS

L'an deux mille seize,

le dix-huit février.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

Monsieur Pierre BRAHMS, retraité, demeurant au 3, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Laquelle personne comparante a déclaré qu'elle entend présentement créer une fondation, FONDATION SOMMER, conformément à la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée sur les associations et fondations sans but lucratif, dont les statuts sont fixés comme suit:

#### **«Chapitre I<sup>er</sup>. Dénomination - Siège - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** La Fondation prend la dénomination «Fondation Sommer». La Fondation poursuit des buts d'intérêt général. La Fondation est régie par les présents statuts et par la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée, sur les associations et les fondations sans but lucratif (la «loi de 1928») ou toute loi lui succédant.

**Art. 2.** Le siège de la Fondation est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision du conseil d'administration prise conformément à l'article 16.

**Art. 3.** La Fondation est constituée pour une durée limitée à trente-cinq (35) ans à partir de sa constitution.

#### **Chapitre II. Objet**

**Art. 4.** La Fondation a pour objectif de soutenir des projets individuels ou collectifs dans les domaines de l'éducation, de la culture et du social au Luxembourg.

La Fondation pourra en outre soutenir des projets du même type, ainsi que des projets à finalité humanitaire, promus par des organisations ou fondations luxembourgeoises ou étrangères, à vocation non luxembourgeoise, c'est-à-dire dont la réalisation se situe à l'étranger.

Dans le cadre de son objet, la Fondation pourra conclure des partenariats ponctuels ou sur une certaine durée avec des organisations, des institutions ou des individus engagés dans les domaines de l'éducation, de la culture, du social, de l'humanitaire ou à toute autre finalité philanthropique au Luxembourg ou à l'étranger.

La Fondation pourra également développer des projets et activités propres.

Pour la réalisation de son objet, la Fondation établira un plan d'activité pluriannuel, repris dans le règlement d'ordre intérieur visé à l'article 14 des présents statuts et mis à jour de temps en temps.

#### **Chapitre III. Patrimoine**

**Art. 5.** Les recettes de la Fondation consistent dans:

- a) Les revenus du patrimoine;
- b) Les libéralités entre vifs ou testamentaires qu'elle pourra recevoir dans les conditions prévues par l'article 36 de la loi de 1928;
- c) Les subsides et conventions;
- d) Les revenus générés par la prestation de services par la Fondation.

L'énumération qui précède n'est pas limitative.

**Art. 6.** Le Fondateur s'engage à doter la Fondation des montants nécessaires à ses activités. Ces dotations constituent les ressources de la Fondation.

Le Fondateur s'engage à doter la Fondation seul ou avec l'aide de tiers d'un montant minimum de deux cent cinquante mille euros (250'000.- EUR). Cette dotation constitue les ressources de la Fondation. Au cas où le revenu généré par cette

dotation ne suffisait pas à couvrir les besoins de la Fondation, le Fondateur a la possibilité de compléter ce revenu par des apports permettant de couvrir les besoins de son projet.

Les dons seront remis à la Fondation au compte n° LU47 0080 3476 6210 2001 avec la mention «FONDATION SOMMER».

#### Chapitre IV. Conseil d'Administration

**Art. 7.** La Fondation est administrée et représentée par un Conseil d'administration (le Conseil), composé d'un minimum de cinq (5) membres et d'un maximum de dix (10) membres.

Le Conseil se compose comme suit à la date de constitution:

(i) Monsieur Pierre BRAHMS, fondateur, retraité, demeurant au 3, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise;

(ii) Madame Marianne DONVEN, fonctionnaire, demeurant au 137, Rue des Pommiers, L-2343 Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise;

(iii) Monsieur Franz FAYOT, avocat, demeurant au 36, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise;

(iv) Monsieur Jo KOX, directeur administratif Casino Luxembourg, demeurant au 21, Rue Neuve, L-7239 Bereldange, de nationalité luxembourgeoise;

(v) Madame Manon SCHOCKMEL, expert-comptable, demeurant au 12 Avenue Du Rock'n'Roll, L-4361 Esch-sur-Alzette, de nationalité luxembourgeoise; et

(vi) Madame Renée WAGENER, journaliste, demeurant au 8, Rue des Trévires, L-2628 Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise.

Le fondateur a de son vivant droit de proposition pour toute élection.

Les administrateurs sont nommés à la majorité absolue par les membres du Conseil d'administration. En cas, de renouvellement d'un mandat, l'administrateur dont le mandat expire ne peut participer ni à la délibération ni au vote.

Les administrateurs procédant à la nomination d'un nouveau membre veillent à assurer au Conseil une large représentativité de la société luxembourgeoise dans sa diversité ainsi qu'à la représentation au sein du Conseil d'un large éventail de compétences.

La révocation d'un administrateur a lieu à la majorité absolue des voix de tous les administrateurs, l'administrateur concerné ne prenant part ni à la délibération ni au vote.

Les administrateurs ont un mandat de 5 ans, renouvelable une fois. L'administrateur qui remplace un administrateur démissionnaire, révoqué ou décédé est nommé pour un terme de cinq ans, renouvelable une fois. Le mandat des administrateurs expire de plein droit au moment où ils atteignent la limite d'âge de soixante-cinq (65) ans.

Les dispositions du présent article relatives à la nomination, à la révocation, au renouvellement des administrateurs et à la limite d'âge ne s'appliquent pas au fondateur, qui reste nommé à vie.

La fonction est honorifique et ne donne droit à aucune rémunération.

**Art. 8.** Le Conseil élit parmi ses membres un président et un ou deux vice-présidents, le secrétaire et le trésorier.

**Art. 9.** Le Conseil se réunit aussi souvent que les intérêts de la Fondation l'exigent, mais au moins tous les trois mois au siège de la Fondation. Les avis de convocation indiquent l'ordre du jour et sont signés par le président du Conseil ou, en son absence, par un vice-président.

Les réunions sont présidées par le président et, en cas d'absence ou d'empêchement du président, par le vice-président ou l'administrateur le plus âgé.

Le Conseil ne peut délibérer valablement que si plus de la moitié des membres sont présents. A titre exceptionnel, un ou plusieurs des administrateurs peuvent participer aux réunions par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout autre moyen de communication similaire ayant pour effet que tous les administrateurs participant puissent se comprendre mutuellement.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. En cas de partage de voix, la voix de celui qui préside est prépondérante. Les abstentions ne sont pas comptées.

Les administrateurs absents peuvent donner par écrit mandat à un autre administrateur pour les représenter aux délibérations du Conseil et voter en leur lieu et place, sans qu'un membre du Conseil ne puisse représenter plus d'un seul de ses collègues.

Les délibérations du Conseil sont actées dans des procès-verbaux signés par le président et le secrétaire. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont certifiés conformes par le président ou deux administrateurs.

#### Chapitre V. Pouvoirs du Conseil d'administration

**Art. 10.** Le Conseil a les pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Fondation; il décide tous actes d'administration, de disposition et de gestion.



**Art. 11.** La Fondation est engagée dans toutes les affaires civiles et administratives par la signature conjointe de deux administrateurs, sans préjudice de délégations particulières décidées par le Conseil.

**Art. 12.** Le Conseil peut déléguer la gestion journalière de la Fondation à une ou plusieurs personnes, administrateurs ou non, nommées par lui et confier des mandats. Les délégués et mandataires ainsi nommés engageront la Fondation dans les conditions et limites de leurs pouvoirs.

**Art. 13.** Le Conseil peut instituer des comités composés d'administrateurs ou non en vue de le conseiller dans la réalisation d'aspects spécifiques de l'objet de la Fondation.

**Art. 14.** Le Conseil peut adopter un règlement d'ordre intérieur définissant les modalités d'octroi des fonds, le programme d'activité et le fonctionnement journalier de la Fondation.

### Chapitre VI. Comptes

**Art. 15.** L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, après la fin de l'exercice, le Conseil établit les comptes annuels de l'exercice écoulé et le budget de l'exercice en cours. Le budget couvrira toutes les dépenses de la Fondation pour l'exercice en cours, administratives, de fonctionnement et autres, y compris les moyens à consacrer aux projets à réaliser ou à soutenir.

Les comptes annuels sont soumis au contrôle d'un réviseur d'entreprises qui consigne dans un rapport le résultat de son examen. Le réviseur d'entreprises est désigné par le Conseil pour un mandat comportant le contrôle de trois exercices sociaux.

Son mandat est renouvelable une fois.

Les comptes annuels de l'exercice écoulé et le budget de l'exercice en cours sont communiqués au Ministre de la Justice conformément aux dispositions légales. A la même occasion, les comptes annuels sont publiés au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

### Chapitre VII. Modification des statuts

**Art. 16.** Les statuts peuvent être modifiés dans toutes leurs dispositions par une décision du Conseil prise à la majorité des deux tiers de ses membres, ceux-ci pouvant se faire représenter dans les conditions prévues à l'article 9.

Les modifications aux statuts n'entreront en vigueur qu'après avoir été rédigées par acte notarié et approuvées par arrêté grand-ducal.

### Chapitre VIII. Dissolution

**Art. 17.** Outre la dissolution judiciaire prévue à l'article 41 de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif, la Fondation peut être dissoute par une décision de son Conseil prise à la majorité des deux tiers de ses membres, ceux-ci pouvant se faire représenter dans les conditions prévues à l'article 12. Cette décision désignera un ou plusieurs liquidateurs et déterminera leurs pouvoirs, dans les limites légales. Elle n'entrera en vigueur qu'après avoir été approuvée par arrêté grand-ducal.

Au cas où la Fondation viendrait à être dissoute pour n'importe quelle cause, le patrimoine net sera affecté à une autre fondation de droit luxembourgeois ou à une association sans but lucratif reconnue d'utilité publique par arrêté grand-ducal poursuivant une activité analogue à celle prévue à l'article 4 des statuts.

**Art. 18.** Toutes les matières qui ne sont pas réglées par les présents statuts sont régies conformément à la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif, et toute loi lui succédant.»

La personne comparante-fondateur a fixé l'adresse du siège de la Fondation au 3, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant et fondateur, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le même comparant-fondateur a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. BRAHMS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 19 février 2016. Relation: EAC/2016/4334. Reçu douze Euros (12.- EUR).

*Le Receveur ff.* (signé): Monique HALSDORF.

La Fondation a été approuvée par arrêté grand-ducal du 15 mars 2016.

Référence de publication: 2016088371/146.

(160056731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2016.

---

**Farmat S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 45, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 112.323.

*Extrait du Procès-Verbal de la Réunion du Conseil d'Administration tenue le 15 février 2016*

*Deuxième résolution:*

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la Société du 291, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg au 45, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg avec effet au 15/02/2016.

*Troisième résolution:*

Le Conseil d'Administration accepte la démission de Monsieur Gerdy ROOSE, expert-comptable, né à Wevelgem (Belgique) le 14 février 1966, demeurant professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration décide de coopter Monsieur Lionel COUPE, directeur de sociétés, né le 21 août 1973 à Valenciennes (France), demeurant professionnellement au 45, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Son mandat prendra effet à compter des présentes et prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2017. Cette nomination sera ratifiée lors de la prochaine assemblée générale.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FARMAT S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2016088374/22.

(160056607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2016.

---

**FIA-NET Europe, Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 31, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 160.401.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.

Référence de publication: 2016088376/10.

(160056215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2016.

---

**Fianchetto S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 45, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 112.321.

*Extrait du Procès-Verbal de la Réunion du Conseil d'Administration tenue le 15 février 2016*

*Deuxième résolution:*

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la Société du 291, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg au 45, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg avec effet au 15/02/2016.

*Troisième résolution:*

Le Conseil d'Administration accepte la démission de Monsieur Claude SCHMITZ, conseil fiscal, né à Luxembourg le 23 septembre 1955, demeurant professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration décide de coopter Monsieur Lionel COUPE, directeur de sociétés, né le 21 août 1973 à Valenciennes (France), demeurant professionnellement au 45, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Son mandat prendra effet à compter des présentes et prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2017. Cette nomination sera ratifiée lors de la prochaine assemblée générale.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIANCHETTO S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2016088378/21.

(160056759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2016.

---

**Galapagos MidCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 14.000,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 186.311.

—  
EXTRAIT

Les associés de la Société, par résolutions écrites datées du 30 mars 2016, ont décidé, avec effet immédiat:

1 d'accepter la démission de Thomas Sonnenberg et Michiel Kramer en tant que gérants de la Société

2 de nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société pour une période indéfinie:

- Monsieur John David Sutherland, demeurant professionnellement 9, rue Principale, L-6990 Hostert, Grand-Duché de Luxembourg

- Monsieur Andreas Neugebauer, demeurant professionnellement 157, rue de Bettembourg, L-5811 Fentange, Grand-Duché de Luxembourg

Dès lors, le conseil de gérance de la Société est composé de la manière suivante:

John David Sutherland, gérant

Andreas Neugebauer, gérant

Heiko Dimmerling, gérant

Mats Eklund, gérant

Antonis Tzanetis, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Galapagos Midco S.à r.l.*

Référence de publication: 2016088397/24.

(160056602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2016.

---

**Gracechurch Street S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: GBP 10.475,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 124.057.

—  
*Extrait des résolutions de l'Associé Unique prises en date du 22 mars 2016*

Il résulte des décisions écrites de l'Associé Unique de la Société les décisions suivantes:

- d'accepter la démission suivante:

\* Luxembourg Corporation Company SA., en qualité de Gérant de la Société et ce avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2016.

- de nommer comme suivante:

\* Arnaud Lehuède, né le 21 avril 1986 à Vannes, France, ayant son adresse professionnelle au 100, Esplanade du Générale de Gaulle, 92932 Paris, France, en qualité de Gérant de la Société et ce avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2016 et pour une durée indéterminée;

\* Michel Martin, né le 3 mai 1981 à Metz, France, ayant son adresse professionnelle au 6, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, en qualité de Gérant de la Société et ce avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2016 et pour une durée indéterminée, et;

\* RCS Management (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103 337, ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg en qualité de Gérant de la Société et ce avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2016 et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 5 avril 2016.

Pour extrait analytique conforme

Signature

*Mandataire*

Référence de publication: 2016088402/25.

(160056709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2016.

---

**Graco Global Holdings, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1857 Luxembourg, 5, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 161.463.

—  
Suite au changement d'adresse de l'associé unique, Graco Luxembourg III Holdings S.à r.l., le siège social de l'associé unique de la Société est 5 rue du Kiem, L-1857 Luxembourg, et ce avec effet au 10 février 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2016.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016088403/14.

(160056852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2016.

---

**Galiente S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8250 Mamer, 18A, rue Jean Marx.

R.C.S. Luxembourg B 186.528.

—  
Les statuts coordonnés au 30/03/2016 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05/04/2016.

Me Cosita Delvaux

*Notaire*

Référence de publication: 2016088408/12.

(160057014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2016.

---

**Gibor S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 45, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 142.239.

—  
*Extrait du Procès-verbal de la Réunion du Conseil d'Administration tenue le 15 février 2016*

*Deuxième résolution:*

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la Société du 291, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg au 45, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg avec effet au 15/02/2016.

*Quatrième résolution:*

Le Conseil d'Administration accepte la démission de Monsieur Gerdy ROOSE, expert-comptable, né à Wevelgem (Belgique) le 14 février 1966, demeurant professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration décide de coopter Monsieur Lionel COUPE, directeur de sociétés, né le 21 août 1973 à Valenciennes (France), demeurant professionnellement au 45, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Son mandat prendra effet à compter des présentes et prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2019. Cette nomination sera ratifiée lors de la prochaine assemblée générale.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GIBOR S.A. S.P.F

Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial

Référence de publication: 2016088413/22.

(160056272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2016.

---

**Grosvenor 49 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 12.500,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 161.354.

*Extrait des résolutions de l'actionnaire unique*

Suite aux résolutions prises en date du 23 mars 2016, l'associé unique de la Société, CADOGAN INVESTMENTS S.A., une société anonyme constituée et régie sous les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 6A route de Trèves, L-2633 Senningerberg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B-124.671 a décidé:

- d'accepter et le cas échéant d'approuver la démission de Mr Gregory Moyen en tant que gérant de Classe B de la Société avec effet au 16 mars 2016;

- de nommer Geoffroy t'Serstevens, né le 2 novembre 1980 à Namur, Belgique, résidant professionnellement au 6A route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg, en tant que gérant de classe B de la Société avec effet au 16 mars 2016 et ce pour une durée indéterminée.

A titre informatif, veuillez noter que l'adresse du siège social de l'associé unique CADOGAN INVESTMENTS S.A. est désormais au 6A route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché du Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016088418/21.

(160056882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2016.

**Burberry Luxembourg (No.3) Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 88.655.

In the year two thousand and sixteen, on the tenth day of March at 5.20 p.m.

In front of Maître Jacques Kessler, notary public residing in the city of Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg.

Is held

an extraordinary general meeting of the sole shareholder of "Burberry Luxembourg (No.3) S.à r.l.", a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 99, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 88655 (the "Company"), incorporated by a deed enacted by Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on 31 July 2002, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 1474 dated 11 October 2002 and lastly amended by a deed enacted on 18 December 2003 by Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 145 dated 4 February 2004.

The sole shareholder of the Company, Burberry Europe Holdings Limited, a company incorporated under the laws of England, having its registered office is at Horseferry House, Horseferry Road, SW1P 2AW London, United Kingdom (the "Sole Shareholder"), holder of 122,012 (one hundred twenty-two thousand and twelve) shares of the Company, is duly represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, residing professionally in Pétange, by virtue of a proxy given under private seal dated 9 March 2016.

The above-mentioned proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the notary to record as follows:

I. - That the 122,012 (one hundred twenty-two thousand and twelve) shares of the Company with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Sole Shareholder states as having been duly informed beforehand.

II. - The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Waiving of notice right;

2. Approval of the reduction of the share capital of the Company by an amount of EUR 3,037,800 (three million thirty-seven thousand eight hundred Euro) so as to decrease it from its current amount of EUR 3,050,300 (three million fifty thousand three hundred Euro) to an amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) by the cancellation of

121,512 (one hundred twenty-one thousand five hundred and twelve) shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each, and subsequent decrease of the legal reserve of the Company by an amount of EUR 40,809 (forty thousand eight hundred and nine Euro) so as to decrease it from its current amount of EUR 42,059 (forty-two thousand and fifty-nine Euro) to an amount of EUR 1,250 (one thousand two hundred fifty Euro);

3. Approval of the subsequent amendment of article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the new share capital pursuant to the above resolution; and

4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder of the Company, the following resolutions have been taken:

*First resolution:*

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to carefully examine each document.

*Second resolution:*

It is resolved to decrease the share capital of the Company by an amount of EUR 3,037,800 (three million thirty-seven thousand eight hundred Euro) so as to decrease it from its current amount of EUR 3,050,300 (three million fifty thousand three hundred Euro) to an amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) by the cancellation of 121,512 (one hundred twenty-one thousand five hundred and twelve) shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) (the "Capital Decrease").

As a consequence of the foregoing, it is also resolved to decrease the legal reserve of the Company by an amount of EUR 40,809 (forty thousand eight hundred and nine Euro) so as to decrease it from its current amount of EUR 42,059 (forty-two thousand and fifty-nine Euro) to an amount of EUR 1,250 (one thousand two hundred fifty Euro) (the "Legal Reserve Decrease").

It is resolved to allocate the total amount of EUR 3,078,609 (three million seventy-eight thousand six hundred and nine Euro) resulting from the Capital Decrease and the Legal Reserve Decrease to a distributable reserve of the Company (the "Allocation").

It is finally resolved to delegate to the board of managers of the Company the power (i) to determine the practicalities of the Allocation and (ii) to take any action required to be done or make any decision in the name and on behalf of the Company, in order to execute any document or do any act and take any action as it deems necessary and appropriate in the name and on behalf of the Company in connection with the Allocation.

*Third resolution:*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, it is resolved to amend article 6 of the Company's articles of association so that to read as follows:

“ **Art. 6. Capital.** The issued capital of the company is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro), divided into 500 (five hundred) shares, with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each, all of which are fully paid up.”

There being no further business, the meeting was thereupon closed

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille seize, le dix mars à 17h20.

Par devant Maître Jacques Kessler, notaire de résidence dans la ville de Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de «Burberry Luxembourg (No.3) S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 99, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88655 (la «Société»), constituée par acte notarié de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 31 juillet 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1474 en date du 11 octobre 2002, dernièrement modifié par un acte reçu le 18 décembre 2003 par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 145 en date du 4 février 2004.



L'associé unique de la Société, Burberry Europe Holdings Limited, une société constituée selon les lois anglaises, ayant son siège social à Horseferry House, Horseferry Road, SW1P 2AW Londres, Royaume-Uni (l'«Associé Unique»), détenteur de 122.012 (cent-vingt-deux mille et douze) parts sociales de la Société, est dûment représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Pétange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 9 mars 2016.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'Associé Unique, représenté tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I.- Que les 122.012 (cent-vingt-deux mille et douze) parts sociales de la Société d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq Euros) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées et l'assemblée peut valablement décider de tous les points de l'ordre du jour sur lesquels l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment et préalablement informé.

II.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Approbation de la réduction du capital social de la Société d'un montant de 3.037.800 EUR (trois millions trente-sept mille huit cents Euros) afin de le réduire de son montant actuel de 3.050.300 EUR (trois millions cinquante mille trois cents Euros) à un montant de 12.500 EUR (douze mille cinq cents Euros), par l'annulation de 121.512 (cent-vingt-un mille cinq cent douze) parts sociales d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq Euros), et réduction consécutive de la réserve légale de la Société d'un montant de 40.809 EUR (quarante mille huit cent neuf Euros) afin de la réduire de son montant actuel de 42.059 EUR (quarante-deux mille et cinquante-neuf Euros) à un montant de 1.250 EUR (mille deux cent cinquante Euros);

3. Approbation de la modification consécutive de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter le nouveau capital social conformément à la résolution précédente; et

4. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

#### *Première résolution:*

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée générale; l'Associé Unique reconnaît qu'il a été suffisamment informé de l'ordre du jour et qu'il se considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

#### *Seconde résolution:*

Il est décidé de réduire le capital social de la Société d'un montant de 3.037.800 EUR (trois millions trente-sept mille huit cents Euros) afin de le réduire de son montant actuel de 3.050.300 EUR (trois millions cinquante mille trois cents Euros) à un montant de 12.500 EUR (douze mille cinq cents Euros), par l'annulation de 121.512 (cent-vingt-un mille cinq cent douze) parts sociales d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq Euros) (la «Réduction de Capital»).

En conséquence de ce qui précède, il est également décidé de réduire la réserve légale de la Société d'un montant de 40.809 EUR (quarante mille huit cent neuf Euros) afin de la réduire de son montant actuel de 42.059 EUR (quarante-deux mille et cinquante-neuf Euros) à un montant de 1.250 EUR (mille deux cent cinquante Euros) (la «Réduction de Réserve Légale»).

Il est décidé d'allouer le montant total de 3.078.609 EUR (trois millions soixante-dix-huit mille six cent neuf Euros) résultant de la Réduction de Capital et de la Réduction de Réserve Légale au compte de réserve distribuable de la Société (l'«Allocation»).

Il est finalement décidé de déléguer au conseil de gérance de la Société le pouvoir (i) de déterminer les aspects pratiques de l'Allocation et (ii) de prendre toutes les mesures requises et toutes décisions au nom et pour le compte de la Société, afin d'exécuter tout document et faire tout acte ou action nécessaire et appropriée au non et pour le compte de la Société en lien avec l'Allocation.

#### *Troisième résolution:*

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital social.** Le capital émis de la Société est fixé à 12.500 EUR (douze mille cinq cents Euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq Euros) chacune, entièrement libérées.»

Aucun autre point n'ayant à être traité, l'assemblée a été clôturée

Dont acte, fait et passé à Pétange, au jour qu'en tête.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne présente, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 17 mars 2016. Relation: EAC/2016/6802. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff.* (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2016083415/155.

(160050364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2016.

---

**Aberdeen Global Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 120.637.

—  
EXTRAIT

En date du 22 Février 2016, l'assemblée générale annuelle de la Société a réélu comme membres du conseil d'administration de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en l'année 2017:

- Andreia Camara,
- Neil Dolby,
- Alan Hawthorn,
- Paul King,
- Hugh Young,
- Soraya Hashimzai,
- Michael Determann,
- Gary Marshall.

En date du 22 Février 2016, l'assemblée générale annuelle de la Société a élu comme réviseur d'entreprises agréé-de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en l'année 2017:

- PricewaterhouseCoopers Société Coopérative, 2 rue Gerhard Mercator, L-1014 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 Mars 2016.

Aberdeen Global Services S.A.

Signature

Référence de publication: 2016083378/25.

(160050857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2016.

---

**Evrax Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 13, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 105.615.

—  
Les décisions suivantes ont été approuvées et ratifiées par l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui s'est tenue en date du 1<sup>er</sup> avril 2016:

- Renouvellement des mandats des administrateurs suivants pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2017:

- \* Monsieur Alexander Gehrke
- \* Monsieur Giacomo Baizini
- \* Monsieur Kurt Nauer

- Confirmation que le conseil d'administration de la Société est désormais composé par les administrateurs suivants:

- \* Monsieur Alexander Gehrke
- \* Monsieur Giacomo Baizini
- \* Monsieur Kurt Nauer

- Renouvellement du mandat d'Ernst & Young en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2017.

- Renouvellement du mandat de Madame Alexandra Trunova en tant que commissaire aux comptes de la Société pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2017.

Il est à noter que l'adresse professionnelle du commissaire aux comptes de la Société Madame Alexandra Trunova est désormais la suivante: 4, Belovezhskaya, Moscou, 121353, Russie.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 avril 2016.

*Pour la société*

Signature

*Signataire autorisé*

Référence de publication: 2016089406/29.

(160057584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2016.

---

**Alfa 2011 S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 161.527.

---

Les statuts coordonnés au 14/03/2016 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22/03/2016.

Cosita Delvaux

*Notaire*

Référence de publication: 2016083385/12.

(160050552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2016.

---

**Think Twice S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 176.580.

---

L'an deux mille seize, le vingt-deux mars.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Eschsur-Alzette, qui restera depositaire de la présente minute.

A comparu:

Monsieur Nicolas DE CARITAT, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de:

Madame Marie-Anne THERIEZ, dirigeante d'entreprise, demeurant à F-54530 Arnaville (France), 157, Rue de Flavigny, En vertu d'une procuration lui délivrée.

Laquelle procuration après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentaire demeurera annexée au présent acte pour être soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante déclare être l'associée unique de la société à responsabilité limitée «THINK TWICE S.à r.l.», établie et ayant son siège social à L-1611 Luxembourg, 61, Avenue de la Gare, société constituée aux termes d'un acte reçu par acte notarié, en date du 11 avril 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1354 du 07 juin 2013, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 176.580.

Ensuite la comparante, agissant en ses dites qualités, représentant l'intégralité du capital social, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'associée unique décide de transférer le siège social de la société de L-8287 Kehlen, 25-27, Zone Industrielle à l'adresse L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare, et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3.** Le siège social est établi à Luxembourg. ».

Les autres alinéas restent inchangés.

*Frais*

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société. Plus rien d'autre ne se trouvant à l'ordre du jour, le comparant a déclaré close la présente assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent procès-verbal avec le notaire.

signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: De Caritat, Léonie Grethen.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 mars 2016. Relation: EAC/2016/7350. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): A. Santioni.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 07 avril 2016.

Référence de publication: 2016089830/42.

(160058132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2016.

---

**Jirehouse Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 137.488.

Les comptes annuels au 31 mars 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2016091401/10.

(160060095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2016.

---

**Jolimon Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 171.817.

Nous vous informons de la démission de Monsieur Tazzieri Eric, Gérant de catégorie B de la société, ayant son adresse professionnelle au 24, rue Astrid, L-1143 Luxembourg, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 12/04/2016.

Référence de publication: 2016091402/10.

(160060225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2016.

---

**JLPA Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 143.958.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016091405/10.

(160060211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2016.

---

**Gimena S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 170.750.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GIMENA S.A.

Référence de publication: 2016091342/10.

(160060609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2016.

---